

ATELIER NATIONAL ORG PLACE DES FEMMES DANS LA RECHERCHE ET LE D



ORGANISE PAR LE **CiDDEF**

SHEMERA
SOCIÉTÉ D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES



DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE EN ALGÉRIE



PROJET **SHEMERA**
she euromediterranean research area



PROJET DE COOPÉRATION EURO-MÉDITERRANÉEN DE RECHERCHE SUR «GENRE ET SCIENCES»

ALGÉRIE

INTRODUCTION

Le projet SHEMERA est un projet soutenu par l'Union européenne, coordonné par l'Université Libre de Bruxelles.

Il se propose de renforcer la coopération sur la recherche en sciences et genre entre l'union européenne et les pays méditerranéens. Ce projet entre dans la promotion de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes dans tous les secteurs d'activité, adapté au secteur spécifique de la recherche scientifique et du développement technologique. Ce projet a été mené au sein des pays de l'Union Européenne (UE), au cours des années 2000, pour susciter une contribution plus soutenue des femmes dans ce secteur afin d'enrichir davantage la recherche.

La méthodologie et les outils utilisés dans ces pays ont été reconduits et utilisés pour les pays méditerranéens.

Dans ce projet, Il s'agit pour chaque pays, de visualiser la place occupée par les hommes et les femmes au sein de la recherche scientifique, afin de mobiliser au mieux la totalité des potentialités et des compétences en recherche (masculines et féminines). Les différents aspects, réglementaires, organisationnels, d'accès aux financements par les chercheurs, de politique et mesures en faveur des femmes, de salaires, d'accès aux postes de responsabilités, sont examinés.

Les pays qui participent sont l'Algérie, l'Égypte, la Jordanie, le Liban, la Libye, le Maroc, la Palestine, la Syrie et la Tunisie.

La comparaison entre les pays de la région, selon ces différents thèmes, permet de se situer en la matière et d'identifier et échanger les bonnes pratiques et les expériences. La comparaison entre nos pays et les pays de l'Union Européenne (UE) est intéressante car elle montre des cheminements similaires et des différences, mais aussi les efforts consentis après le diagnostic de situation réalisé.

Les travaux ont porté sur les statistiques désagrégées selon les hommes et les femmes dans le domaine de la recherche, les politiques sensibles au genre existantes et mises en œuvre dans la recherche ainsi que pour les carrières scientifiques. Les résultats obtenus soulignent les avancées et les progrès à réaliser. Le travail statistique a été complété par une recherche dans la littérature grise pour éclairer et expliquer les écarts quantitatifs éventuels entre les filles et les garçons pour la progression dans les carrières (ségrégations verticales) et les écarts quantitatifs entre les filles et les garçons dans les différentes filières (ségrégations horizontales), ainsi que leurs déterminants.

Il faut rappeler que l'Algérie a inscrit l'égalité et la non discrimination sous toutes ses formes dans sa constitution. Par ailleurs les politiques publiques mises en place sont égalitaires et non discriminatoires. Concernant la condition de la famille et de la femme, de nombreuses conventions et chartes sont ratifiées et ont force d'application supérieure à la loi. D'autre part des progrès sont réalisés, des mécanismes, des stratégies et des programmes d'actions sont mis en place par le ministère de la solidarité nationale, de la famille et de la condition de la femme, notamment le programme de lutte contre les violences à l'égard des femmes, l'introduction de points focaux genre au sein de nombreux ministères et institutions et le programme «El-Insaf».

Concernant la place des femmes en politique, le renforcement de leur accès en politique par le système de quotas a été mis en place et a été effectif lors des élections législatives de 2012. Le harcèlement sexuel est pénalisé.

Le contexte national constitue ainsi une opportunité.

En matière de recherche scientifique, ce travail au départ peut sembler ne pas concerner l'Algérie du fait que l'accès à l'université est égal pour les garçons et les filles, le déroulement des cursus universitaires répond à des critères pédagogiques et non de sexe, le choix des filières est sous tendu par des critères pédagogiques, l'accès à la recherche et l'accès au financement des projets de recherche sont identiques pour les hommes et les femmes chercheurs, les salaires sont les mêmes pour des niveaux de compétences équivalents.

Par ailleurs, le nombre de filles excédant le nombre de garçons inscrits, au niveau de l'enseignement moyen et de l'enseignement secondaire, le nombre de femmes enseignantes au sein de ces paliers, supérieur au nombre d'enseignants hommes, le nombre de filles et de femmes inscrites à la graduation en hausse, le nombre de femmes exerçant dans le corps enseignant au sein de l'université étant majoritaire, ils constituent des points de fierté du système éducatif dans son ensemble.

On peut penser que la poussée du nombre de filles allant de l'éducation nationale vers l'enseignement supérieur ne peut valablement que se répercuter sur la post graduation, la recherche scientifique et l'accès aux postes de décision.

Aussi, si les différentes situations sont connues par les professionnels, elles sont admises comme des faits accomplis dont les solutions ne relèvent pas de leurs compétences, car ces situations ne trouvent pas leur place dans les inégalités de genre. Les filières scientifiques sont peu imprégnées de ces notions contrairement aux filières des sciences sociales à qui elles sont plus familières.

Le projet a eu le mérite de faire prendre conscience et d'identifier les contraintes liées à la collecte des données statistiques, unifiées, complètes et périodiques. Il a également permis de constater que le nombre d'inscrits en post-graduation n'est pas la suite logique du nombre d'inscrits en graduation et que le nombre de filles y est paradoxalement peu important, de même que les filles, bien qu'en nombre croissant, sont peu nombreuses au niveau des postes de décision. On constate par ailleurs que les recherches pour expliquer ces phénomènes sont en nombre insignifiants.

En définitive, si les lois et règlements mettent les hommes et les femmes à égalité, les données disponibles montrent d'autres réalités.

Cette prise de conscience ouvre des perspectives concernant les études statistiques pour cerner avec précision les problématiques, des études permettant d'expliquer la genèse et les freins et enfin la recherche de solutions adaptées.

Ce projet met l'accent sur les efforts engagés par l'état pour former des étudiants jusqu'à la graduation, les déperditions occasionnées en post-graduation, générant ainsi une perte de potentialités pour la recherche et partant, privant le pays de ressources pour son développement ■

FICHE RESUMÉ DU PROJET



PROJET DE COOPÉRATION MÉDITERRANÉENNE SUR LA RECHERCHE SUR LE GENRE ET LA SCIENCE

Le projet SHEMERA est un projet de recherche qui se propose d'évaluer la place des femmes dans la sphère de l'activité scientifique dans les pays du sud de la méditerranée: Algérie, Maroc, Tunisie, Libye, Égypte, Jordanie, Syrie, Liban et Palestine comme cela a été fait depuis dix ans pour les pays de l'Union Européenne (UE) et en adoptant la même méthodologie.

OBJECTIFS

- Améliorer les connaissances sur les questions de genre et de la science dans les pays concernés.
- Sensibiliser les politiques décideurs et autres parties prenantes sur la question de la présence des femmes dans la recherche scientifique.
- Encourager la coopération dans le domaine de la recherche sur le genre et la science entre l'Union Européenne et les pays de la Méditerranée.
- Avoir une meilleure compréhension des causes des inégalités de genre dans le domaine des sciences dans la région.
- Renforcer les capacités des femmes dans les sciences dans la région méditerranéenne.

LES RÉSULTATS ATTENDUS

- Ce projet permettra la collecte des données, et l'analyse comparative pertinente des rubriques suivantes dans tous les pays partenaires: statistiques sur les femmes dans la science, les politiques d'égalité des sexes, et la recherche sur les inégalités de genre dans la carrière scientifique.
- Ce projet va permettre d'augmenter la base de connaissances sur les questions de genre et des sciences dans la région, permettant en outre le développement de la coopération euro-méditerranéenne pour la recherche dans ce domaine.
- Ce projet va permettre d'améliorer la mise en réseau ainsi que d'orienter les politiques publiques en matière de genre et science dans les années à venir pour permettre l'intégration du genre dans les politiques de recherche.

PRINCIPALES ACTIVITÉS

Ce projet s'est axé sur 4 axes de travail principaux:

- Collecte de données statistiques sur la présence des femmes dans le domaine de la recherche scientifique et les carrières qu'elles suivent en tant que chercheurs.
- Recueil et études des principales politiques publiques en matière de genre et recherche scientifique.
- Formation d'une bibliographie dans le domaine du genre et de la recherche scientifique.
- Sensibilisation des décideurs sur l'intégration du genre dans la recherche scientifique.

BILAN DU RECUEIL DES DONNÉES STATISTIQUES : MESURE STATISTIQUE DE LA PLACE DES FEMMES DANS LES SCIENCES



MARIE-FRANCE GRANGAUD
Consultante au CIDDEF

RECUEIL DE DONNÉES STATISTIQUES SUR LA PRÉSENCE DES FEMMES DANS :

- ↻ L'enseignement scientifique
- ↻ Les emplois scientifiques
- ↻ La recherche

OBJECTIF DE CETTE COLLECTE :

- ↻ Évaluer la place des femmes en sciences.
- ↻ Identifier les statistiques à mettre en place pour améliorer notre connaissance de cette question.
- ↻ Favoriser l'harmonisation des données produites au niveau national notamment par l'utilisation de nomenclatures internationales permettant de se comparer aux autres pays.
- ↻ Mesurer les évolutions en répétant l'analyse.

DONNÉES DEMANDÉES

DONNÉES RÉPARTIES PAR SEXE POUR LES ANNÉES 2004 ET 2010*

- ↻ Informations générales : Taux d'emploi (en nombre de personnes, en équivalent plein temps, à temps partiel); écart salarial entre sexes; dépenses en recherche et développement en pourcentage du Produit Intérieur Brut (PIB); proportion des diplômés; nombre d'étudiants par université.
- ↻ Diplômés en sciences: dans la population occupée; dans la population totale 25/64 ans; dans des emplois scientifiques ou technologiques.

- ↻ Chercheurs : total; par secteur activité (enseignement supérieur, entreprises publiques, privées); et selon âge.
- ↻ Docteurs d'État : globalement; par filière scientifique; occupés par secteur d'activité.
- ↻ Étudiants et enseignants du supérieur: globalement; par niveau d'études (sauf doctorat); par filières.
- ↻ Personnel en recherche et développement selon lieu d'activité (enseignement supérieur, administrations, entreprises); selon le poste (chercheur, techniciens, autres).

* Les données et informations non disponibles sont signalées en rouge dans le texte.

⇒ **Écart salarial** : global; par filière scientifique; par profession et par grade; par secteur d'activité.

⇒ Postes de responsables (Recteurs, Doyens,...) d'université ou hautes écoles.

⇒ **Composition des conseils.**

⇒ **Demandeurs de financement de recherche par Fonds; globalement; par branche scientifique.**

SOURCES A ENRICHIR

⇒ **Enseignement supérieur:**

⇒ Manque les diplômés de niveau doctorat par sexe, filière.

⇒ Responsables d'établissement par sexe.

⇒ **Recherche scientifique: tout reste à faire.**

⇒ Chercheurs par sexe; champ de recherche; secteur d'activité.

⇒ Conseils scientifiques/responsables de recherche selon sexe.

⇒ Financement global; par filière scientifique et selon sexe du demandeur.

⇒ **Emploi:**

⇒ Par sexe selon niveau de diplôme et filière scientifique; par âge.

⇒ Recherche et développement : emploi par sexe et poste et selon niveau de diplôme.

⇒ **Salaire:**

⇒ Par sexe, par profession, par grade et par secteur d'activité, par filière et niveau de formation; idem en recherche et développement (R&D).

⇒ **Population générale (recensement).**

⇒ Diplômés dans la population générale, par sexe, filière et niveau (LMD), âge, activité.

⇒ **Dépenses en recherche et développement**

⇒ Selon le secteur de recherche et le sexe du demandeur.

AUTRES PROBLÈMES LIÉS AU RECUEIL ET À L'EXPLOITATION DES DONNÉES

⇒ **Difficultés d'accès des données:**

→ Aucune donnée disponible sur Internet, à l'exception de l'ONS depuis 2012.

→ Frilosité des responsables à fournir des données même basique.

⇒ **Problème des nomenclatures:**

→ Les nomenclatures utilisées par Shemera sont:

⇒ CITE 6 (ISCED en anglais) : Classification internationale type de l'éducation établie sous la responsabilité de l'UNESCO.

⇒ CITP 88 (ISCO en anglais) : Classification internationale type des professions, établie sous la responsabilité de l'OIT.

→ L'utilisation de ces nomenclatures n'est pas généralisée :

⇒ Nomenclatures spécifiques pour le recensement.

⇒ Utilisation tardive de ces nomenclatures par le MESRS.

ANALYSE DE LA SITUATION DES FEMMES DANS LES SCIENCES EN ALGÉRIE

Emploi :

⇒ 39% des emplois scientifiques et techniques en 2010 sont occupés par des femmes diplômées de l'université (30% en 2005).

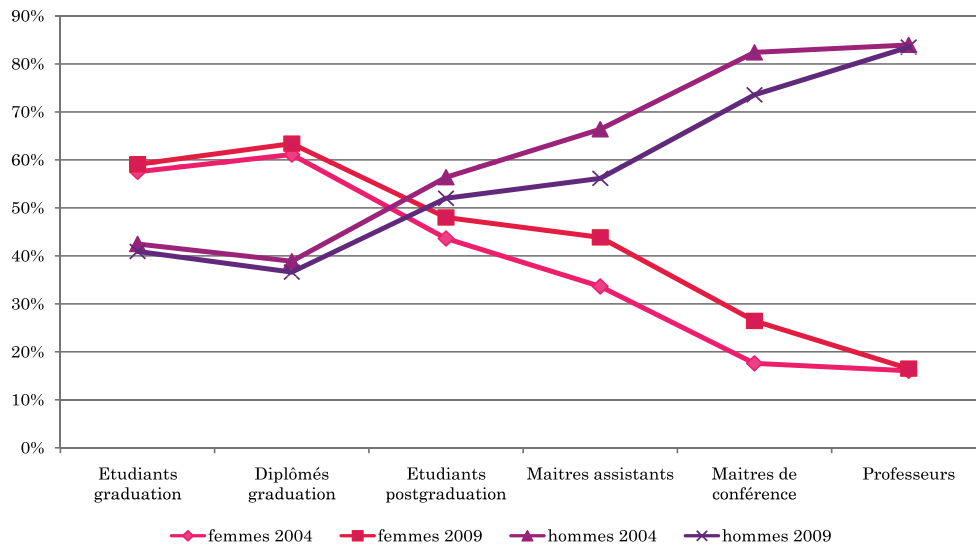
Remarque: ce taux est supérieur à celui des emplois féminins globaux.

Plafond de verre ? :

⇒ Impossible à vérifier faute de données statistiques, sauf pour les emplois universitaires.

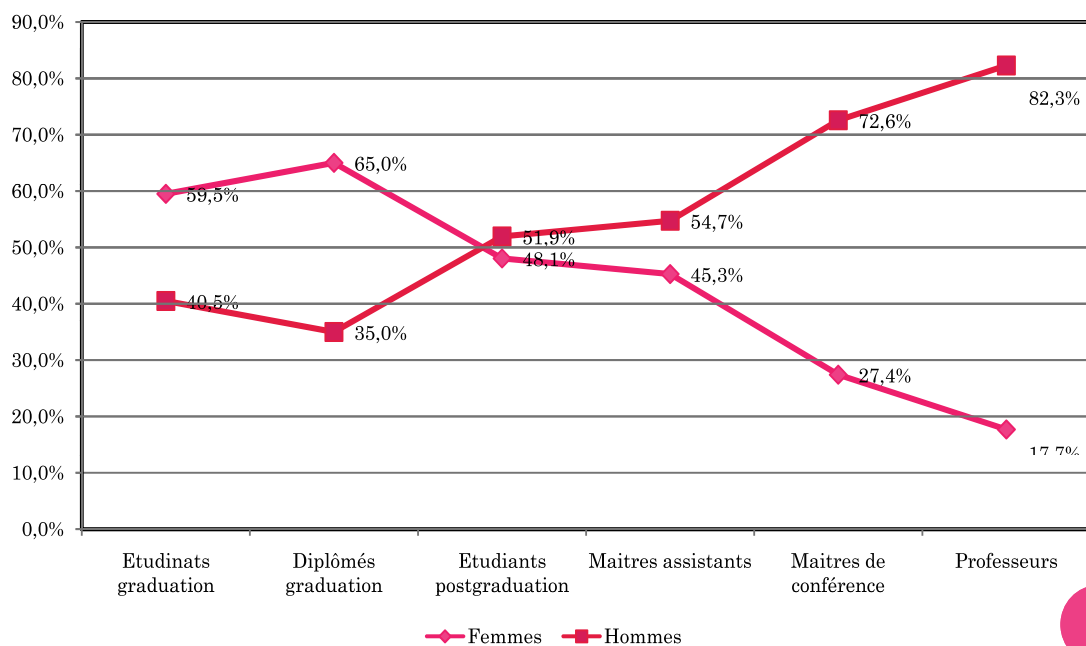
Place des femmes dans le cursus universitaire en Algérie Evolution 2004-2009

% de femmes et d'hommes aux différents niveaux universitaires
2004-2009



PLACE DES FEMMES DANS LE CURSUS UNIVERSITAIRE EN ALGÉRIE

% de femmes et d'hommes aux différents niveaux
universitaires en 2010



LES FEMMES DANS LA SCIENCE EN ALGÉRIE

Méthodologie et données, principales sources de données:

- ONS
- Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique - MESRS
- Annuaire statistique du ministère de l'Enseignement supérieur, Année 2010-2011
- Recensement de la population RGPH 2008
- UNESCO (2005) «Profil de la Science en Algérie»

La collecte de données pour l'Algérie est très incomplète. Les principales lacunes dans les données concernent les chercheurs et les titulaires d'un doctorat. Les données manquantes sur les chercheurs découlent de l'absence d'une enquête R & D en Algérie. Le rapport de l'Unesco de 2005 prévoit seulement le nombre total de chercheurs de 25-64 ans en 2004, mais ce chiffre n'est pas ventilé par sexe. Il se décompose par les principaux domaines de la science. En ce qui concerne le niveau du doctorat, on dispose de données ventilées par sexe sur le nombre de doctorants, mais aucune information n'est disponible sur les diplômés de doctorat.

En ce qui concerne le personnel enseignant, les données pour 2004 sont complètes mais il y a des lacunes et des incohérences dans les données de 2010. Pour les deux années, il est impossible de classer le nombre de femmes et d'hommes au grade A par domaine principal de la science ou de l'âge.

En l'absence d'une enquête R & D, la catégorie des chercheurs ne peut être analysée en détail par chercheurs pour distinguer les techniciens et les autres. De plus, nous n'avons aucune information sur les dépenses de Recherche et Développement.

En l'absence d'une enquête sur les salaires, il n'existe pas de données brutes pour estimer l'écart salarial entre les sexes dans la science ou la recherche.

Pour évaluer dans quelle mesure les femmes peuvent déterminer l'ordre du jour scientifique, deux indicateurs sont disponibles: le nombre de femmes chefs d'établissements dans le secteur de l'enseignement supérieur et l'indicateur plus restreint qui se concentre sur les femmes chefs d'universités ou d'autres institutions accréditées à délivrer des diplômes de doctorat dans le secteur de l'enseignement supérieur. Cependant, il n'existe pas de données sur la proportion de femmes dans les conseils scientifiques et la proportion de femmes parmi les demandeurs et les bénéficiaires de financement de la recherche.

Introduction

En Algérie, selon le Recensement de la population 2008, seulement 10% des femmes et des hommes âgés de 30 à 34 ans sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur. Le taux d'emplois des hommes était de 63,3%, mais le taux féminin était beaucoup plus faible à 11,5%. En outre, 36,3% des femmes algériennes travaillent à temps partiel par rapport à une part beaucoup plus faible de 14% des hommes travaillant à temps partiel.

L'Algérie dispose de 35 universités, 14 collèges universitaires, et 19 instituts non universitaires d'enseignement supérieur nationaux. Les trois plus grandes universités, en termes de nombre d'étudiants inscrits, sont l'Université de Constantine, l'Université d'Oran Sénia et l'Université de Batna.

La présence de femmes dans les sciences

Les femmes constituent une minorité parmi les personnes qui ont terminé avec succès l'enseignement supérieur et qui travaillent en tant que professionnels et techniciens (RHSTC). En 2004, les femmes représentaient 31% de cette population et 39% en 2010. La population de scientifiques et d'ingénieurs employés reste très dominée par les hommes. En 2004, les femmes représentaient 30% de cette population et 40% en 2010. Cependant, cette augmentation de la proportion de femmes est entièrement due à une baisse du nombre de scientifiques et d'ingénieurs de sexe masculin qui a été beaucoup plus sévère que la baisse du nombre de femmes scientifiques et ingénieurs entre 2004 et 2010. Ainsi, bien que la proportion de femmes ait augmenté, cela ne signifie pas du tout progrès ou amélioration de la situation.

La population de chercheurs en Algérie est également très dominée par les hommes. Bien qu'aucune donnée n'est disponible pour 2010, nous savons que, en 2004, seulement 35% de tous les chercheurs étaient des femmes. En équivalent temps plein, le rapport de l'Unesco 2005 nous apprend que la proportion de femmes s'élève à 36,5%. En termes de répartition sectorielle, c'est dans le secteur de l'enseignement supérieur que s'effectue la plupart des recherches, 95% de tous les chercheurs sont actifs dans ce

secteur en 2004, les 5% restants ont été répartis entre le gouvernement, l'Entreprise commerciale et le secteur privé à but non lucratif.

Domaines scientifiques ou ségrégation horizontale

En Algérie, aucune donnée n'est disponible sur les diplômés de doctorat. Cependant, en 2010, 48% des étudiants de doctorat étaient des femmes, contre 43% en 2003-2004. Quand nous regardons plus spécifiquement le domaine de la science, les mathématiques et l'informatique, la part des femmes reste stable, en 2010, elles sont 48% des doctorants dans ce domaine (en baisse de 54% en 2003-2004). Cependant, leur part tombe à 32% chez les étudiants de doctorat en ingénierie, fabrication et construction (contre 31% en 2003-2004).

L'ancienneté ou la ségrégation verticale

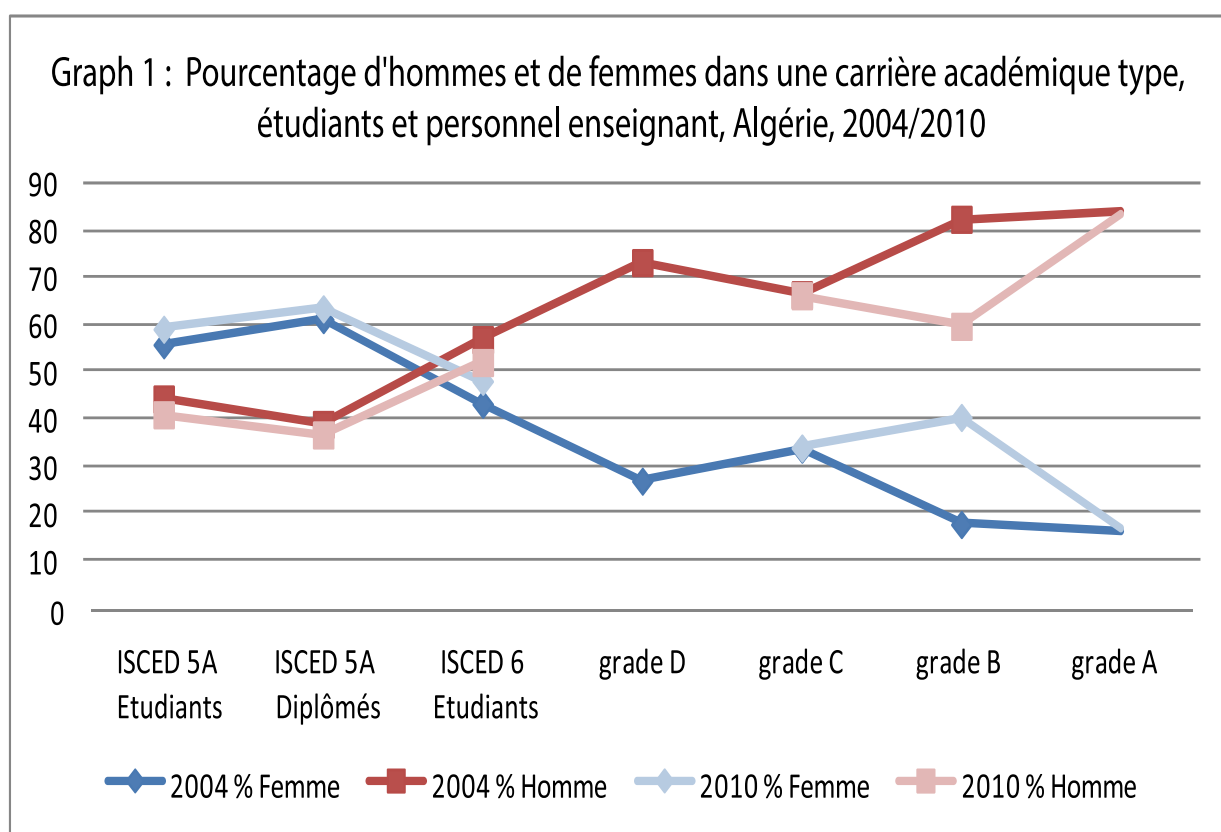
Le diagramme en ciseaux dans le graphique 1 n'est pas complet CITE 6 ou titulaires d'un doctorat sont manquantes étant donné l'absence de ces données pour l'Algérie. Il montre qu'en 2010, au moins 60% des étudiants et des diplômés de niveau CITE 5A étaient des femmes. La part des femmes a été mise sur l'augmentation à ce niveau par rapport à 2004. En Algérie, «les ciseaux» s'ouvrent très rapidement. La proportion de femmes chute par rapport à celui des hommes au niveau des doctorants. En 2010, 48% des étudiants de doctorat étaient des femmes. La situation devient donc proche de l'égalité à ce niveau d'autant plus que la proportion de femmes a augmenté rapidement, passant de 43% des doctorants en 2003-2004 à 48% en 2010. Cependant, dès la première étape dans la carrière académique, au plus bas niveau (grade D), la part des femmes chute de façon spectaculaire à 27% en 2003-2004 (données pour 2010 sont manquantes). Bien que la répartition des femmes et des hommes est un peu plus égal au niveau de classe C et de catégorie B, l'écart se creuse sensiblement de nouveau à la classe A. Au plus haut grade C il ya une part légèrement plus élevée de femmes que dans la classe D, 34% en 2003-2004 et le même pourcentage en 2010. A ce niveau, la situation semble être stable dans le temps, aucune amélioration n'a eu lieu. Cela ne peut pas être dit pour le grade B où la proportion de femmes a considérablement augmenté entre 2003-2004 et 2010, de 18% à 40%.

ÉVÉNEMENT LES FEMMES DANS LA SCIENCE

Cependant, au grade A, la part des femmes reste extrêmement faible et encore aucune amélioration réelle n'a pu être observée au fil du temps. Les femmes représentaient 16% des agents de grade A en 2003-2004 et 17% en 2010.

Le plafond de verre en Algérie semble donc être double, avec des premiers obstacles à l'entrée dans la carrière universitaire, puis un deuxième plafond qui tient les femmes de retour de rang le plus élevé, qualité A.

L'indice de plafond de verre permet de quantifier cette conclusion différente. En Algérie, il a augmenté de 1,9 à 2,3 entre 2004 et 2010. la valeur de l'indice étant bien supérieur à 1, ce qui indique l'existence d'un plafond de verre épais en Algérie. Il est à noter que par rapport au total du personnel enseignant. Le grade A ne représente qu'une très faible part, le personnel féminin de qualité A représente 3% de toutes les femmes universitaires tandis que les hommes représentent 10% de tout le personnel universitaire de sexe masculin.



Source: Expert National

Malheureusement, il n'existe actuellement pas de données permettant une analyse de la position hiérarchique des femmes scientifiques dans les secteurs autres que le secteur de l'enseignement supérieur.

L'accès à la prise de décision dans la science

Sur les 35 universités d'Algérie, seulement deux ont un recteur femme. Dans l'ensemble du groupe, y compris tous les établissements d'enseignement supérieur - universités, les centres universitaires et les instituts nationaux d'enseignement supérieur non-universitaire - 68 établissements dont trois seulement ont une femme à la tête. Il y a donc très peu de possibilités pour les femmes d'influencer l'ordre du jour scientifique■

LITTÉRATURE SCIENTIFIQUE, DONNÉES ET ANALYSE COMPARATIVE



Dr. Zahia CHERFI
Consultante

Objectif:

Donner un aperçu sur la littérature scientifique portant sur le thème «genre et science», basée sur les ségrégations horizontales et verticales dans les carrières scientifiques ainsi que les causes sous-jacentes et les effets de ces deux aspects.

Méthode :

- Effectuer une recherche bibliographique portant sur la littérature scientifique sur le thème «genre et science».
- Élaborer des fiches bibliographiques, basée sur les ségrégations horizontales et verticales dans les carrières scientifiques ainsi que les causes sous-jacentes et leurs effets.
- Rédiger un rapport des résultats.

1- INTRODUCTION

La condition féminine est présente dans la littérature en Algérie.

Deux périodes dans la constitution d'un domaine de recherche sur la (les) condition(s) des femmes en Algérie :

- ⇒ Début des années 70,
- ⇒ Après 1980.

La démocratisation et la gratuité de l'enseignement, la gratuité des soins, les programmes nationaux de santé maternelle et infantile, le programme national de maîtrise de la croissance démographique, l'accès des femmes à l'emploi,

- ✓ **L'émergence des femmes dans l'espace social et politique.**

- ✓ Les dernières décennies, les organismes concernés par la recherche empirique ont alimenté la recherche par les recensements, enquêtes, sondages et autres recherches statistiques qui se sont développées.

L'exigence de disposer de données ventilées selon le genre s'est posée.

- ✓ Apport d'éclairages importants notamment sur les questions de genre, dans différents domaines :

Des enquêtes sont conduites sur l'emploi (informel, féminin, des femmes rurales, selon le niveau d'instruction), la santé, la scolarisation, les violences à l'égard des femmes.

Cependant :

Les données statistiques peuvent constituer des indicateurs d'évolution mais ne sauraient mettre en évidence les processus de différenciation sexuelle significatifs de discrimination.

■ L'intérêt à saisir :

- Comment les filles et garçons occupent l'espace éducatif et l'espace du travail ?
- Comment dans cet espace se structurent les rapports de pouvoir entre filles et garçons ?
- Comment la position qu'occupent ces deux groupes influent sur les identités sexuées ?

✓ Elargir le champ de la recherche

Si certains établissements sont bien imprégnés des problématiques de genre, la question du genre n'est pas encore suffisamment transversale à tous les départements de recherche.

2- RECHERCHE SUR LES CAUSES DE LA SÉGRÉGATION DE GENRE.

■ **Au plan législatif** : l'égalité en droit pour tous sans aucune discrimination est clairement énoncée.

- ✓ La volonté politique est affichée quant à la promotion de l'égalité des sexes.
- ✓ Les politiques publiques ne font aucune discrimination entre les filles et les garçons, les hommes et les femmes.

Cependant des inégalités sont mises en évidence entre les hommes et les femmes.

■ Quelques freins ont été identifiés :

La perpétuation d'un système de valeurs discriminatoires dont les racines se trouvent dans l'absence d'égalité au sein de la sphère domestique privée et qui s'inscrit dans le statut juridique des femmes.

Elle est à la source de la reproduction des stéréotypes et d'apprentissage de comportements discriminatoires.

Les limites sociales au principe constitutif d'égalité. L'égalité comprise dans le sens de **semblable** apporte la négation d'aller vers l'identification des besoins de chacun et de donner **les mêmes chances**.

■ Le recul du nombre de personnes portant les valeurs égalitaires :

- ✓ Les stéréotypes masculin/féminin véhiculés par les pesanteurs socioculturelles entravent la vulgarisation effective des valeurs égalitaires et des droits qui en découlent.
- ✓ L'insuffisance de structures d'aides permettant aux femmes de sortir des espaces domestiques et prendre leur place dans les espaces publiques..

■ Les dilemmes foyer/emploi/maternité.

- ✓ La perpétuation des stéréotypes des femmes dans les médias et l'usage insuffisant de ces derniers pour mettre en évidence la contribution positive des femmes dans la société.
- ✓ L'absence de politiques publiques institutionnellement sensible au genre, dans ce cas précis le secteur éducatif et de la recherche scientifique.
- ✓ L'absence de mécanismes institutionnels de suivi et d'évaluation des programmes d'action, notamment au niveau des données et des statistiques ventilées par sexe.

3- RECHERCHE SUR LE GENRE ET LES SCIENCES

A- Ségrégation verticale

- ✓ Choix vers les filières techniques ?
- ✓ Choix pour la vie active ou la carrière universitaire ?
- ✓ Choix d'une filière ou de la projection sur un emploi ?
- ✓ Choix de poursuivre et évoluer dans une carrière de recherche ?

■ Autres facteurs d'incriminations comme motifs de ségrégation verticale :

- ⇒ Inégalités salariales et d'accès inégale aux ressources.
- ⇒ Stéréotypes et identité.
- ⇒ Science comme activité de travail.
- ⇒ L'excellence scientifique.

■ Année universitaire 2009/2010 :

- ⇒ 59% de filles sont inscrites en graduation pour 41% de garçons.
- ⇒ 62% de filles sont diplômées en graduation pour 38% de garçons.
- ⇒ 52% de garçons sont inscrits en post graduation pour 48% de filles.
- ⇒ Il y a une déperdition importante des filles diplômées de graduation qui ne se dirigent pas vers la post graduation, qui échappent ainsi au potentiel de recherche.

B- Ségrégation horizontale.

La ségrégation horizontale prend ses débuts lors de l'orientation scolaire des élèves selon des filières différenciées filles-garçons, lors du passage du niveau moyen vers le niveau secondaire.

■ L'orientation est portée par plusieurs acteurs:

- ✓ Les professionnels du système éducatif : les chargés de l'orientation pédagogique, le corps des enseignants vont peser de par leur rationalité et de par leur identité de femmes et d'hommes sur les orientations.
- ✓ Les parents: se projettent parfois sur leurs enfants et reproduisent les schémas construits par la société.

■ Stéréotypes et identités

Ces acteurs sont autant de sphères qui interagissent et interfèrent sur les décisions, selon des mécanismes qui restent à étudier. Le système éducatif porte et renforce les pesanteurs des rapports sociaux de genre.

Quel est le rôle des rapports sociaux de sexe et de genre portés par ces acteurs dans les choix des orientations ? Toutes ces études restent à engager pour pouvoir influencer le changement■

RECOMMANDATIONS

- Sensibiliser les décideurs au genre par un plaidoyer indiquant que l'égalité de droit n'est pas une égalité de fait.
- Développer une approche genre dans les politiques et programmes.
- Sensibiliser les décideurs dans le domaine de la recherche à introduire le thème «Genre» dans les plans de formation.
- Sensibiliser les chercheurs et le monde universitaire à l'approche genre et considérer les écarts comme des inégalités à réparer.
- Les inciter à programmer des études et produire des données qui éclairent sur les différents processus.
- Initier des études pilotes et les faire connaître.
- Institutionnaliser une chaire genre et l'inscrire sur un réseau international.
- Renforcer les compétences et les capacités des experts en genre.
- Inclure le secteur de l'éducation nationale comme espace pour les travaux de recherche.
- Initier des programmes de recherche portant sur la modification de l'image des femmes dans les manuels scolaires et l'enseignement.

"LA FEMME ALGÉRIENNE ET LA SCIENCE: QUEL RÔLE ET PLACE DEPUIS L'INDÉPENDANCE ?"



Prof. Dr. TOUZI Abdelkader
Ministère de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique
Direction Générale de la Recherche Scientifique
et du Développement Technologique

Dès lors, la question qui s'impose et se pose est la suivante : quelle évaluation faire du parcours de la femme algérienne depuis l'indépendance à ce jour ?

La réponse pourrait sembler des plus évidentes tant il ne fait pas l'ombre d'un doute qu'en 50 ans d'indépendance la situation de la femme algérienne a sensiblement et positivement évolué en comparaison avec celle de sa sœur d'avant le recouvrement de la souveraineté

Tout un symbole de cette volonté des femmes de se débarrasser définitivement de cette « étiquette ».

- Consacrer les principes d'équité, de justice et d'égalité des sexes dans tous les domaines notamment scientifique».
- Quel que soit le secteur, on retrouve une forte présence féminine. A titre d'exemple, l'effectif enseignant féminin dans le secteur de l'éducation nationale, tous cycles confondus, est estimé à 44% du corps enseignants.

* MESRS : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de Recherche Scientifique.

LE POTENTIEL FÉMININ AU MESRS*

Les femmes représentent plus de 43% du personnel du secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique en 2013.

Elles sont réparties sur les différentes spécialités dont la médecine, les sciences biologiques et les sciences sociales et humaines sont les plus importantes.

Cette forte présence lui a permis de concurrencer l'homme en occupant avec mérite une place de choix notamment en tant qu'hospitalo-universitaire avec 45%, le plus haut taux par rapport aux autres spécialités.

La femme a aussi réussi à accéder aux hautes fonctions administratives au sein de l'université, soit un taux de 34% de l'ensemble du personnel administratif du secteur.

En ce qui concerne l'enseignement, elles sont cependant réparties de manière «disproportionnée» à travers le pays.

Les femmes occupent également des postes supérieurs au sein des Universités comme Rectrices, Doyennes de Facultés, Chefs de Département, Directrices de Laboratoires de Recherche et de Centres de Recherche, Présidentes de Conseils Scientifiques,

Les femmes sont également présentes dans le domaine de la recherche scientifique puisque, selon des statistiques livrées en 2012, il est indiqué que 422 femmes activaient dans ce domaine, soit 39,50% de l'ensemble des chercheurs.

Ces données sont «modestes» mais les études réalisées sur des femmes chercheurs en matière de production scientifique, ont révélé le degré de «qualité» des résultats obtenus.

Les travaux publiés sont classés parmi les «meilleurs scientifiquement à l'échelle nationale et mondiale»

Merci pour votre aimable attention.

CONCLUSION

La promotion de la femme exige surtout un changement de mentalité, qui forcément prendra du temps.

Mais nous sommes conscients que les efforts de développement ne pourraient atteindre les objectifs assignés qu'en garantissant l'exercice par la femme de tous les droits et en facilitant sa participation au processus de développement durable et de prise de décision dans le Pays.

Viendra le jour où la responsabilité sociale incombera à la femme partant du rôle qu'elle joue au sein de la société, d'une part, et en fonction du taux qu'elle représente au plan démographique, d'autre part.

En attendant ce jour qui ne saurait tarder d'ailleurs au regard de l'évolution que connaît notre société. Le pays a besoin, aujourd'hui plus que jamais, de l'ensemble de ses enfants pour pouvoir relever les défis auxquels il est confronté. La revendication d'autonomie, d'égalité et de dignité pour tous les citoyens ne saurait se concrétiser sans la conjugaison des efforts de tous.

Placer la femme en position d'acteur agissant de la société ne constitue guère une faveur mais découle de la consécration des lois et de la consolidation du principe que la femme n'est pas l'antagoniste de l'homme pour lequel ont milité les esprits convaincus■

L'ÉVOLUTION DES FEMMES DANS LA SPHÈRE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECH- NOLOGIQUE : UN DÉFI CONSTANT

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET
DU DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE



ALGER LE 15 MAI 2014

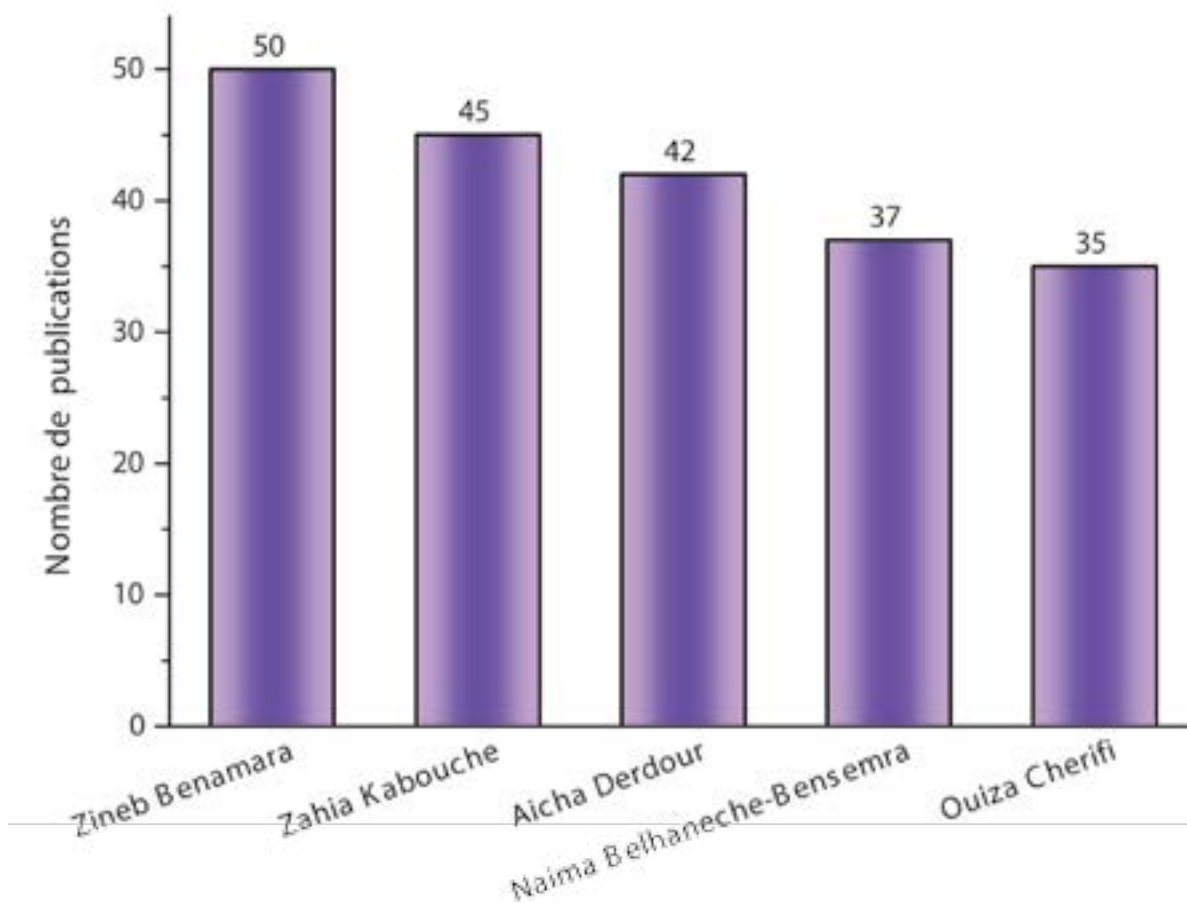
S O M M A I R E

1. PRÉSENTATION : APERÇU DE LA DGRSDT
2. PLACE DES FEMMES DANS LES PUBLICATIONS SCIENTIFIQUES
3. RÔLE DES CHERCHEURS ET ENSEIGNANTES CHERCHEURS DANS LE DOMAINE DES BREVETS D'INVENTION
4. PROGRESSION & FRÉQUENTATION DANS LES GRADES UNIVERSITAIRES
5. CONCLUSION : UN DÉFI POUR LES FEMMES DANS L'ÉQUILIBRE DES POSTES DE DÉCISION

1. PRÉSENTATION : APERÇU DE LA DGRSDT

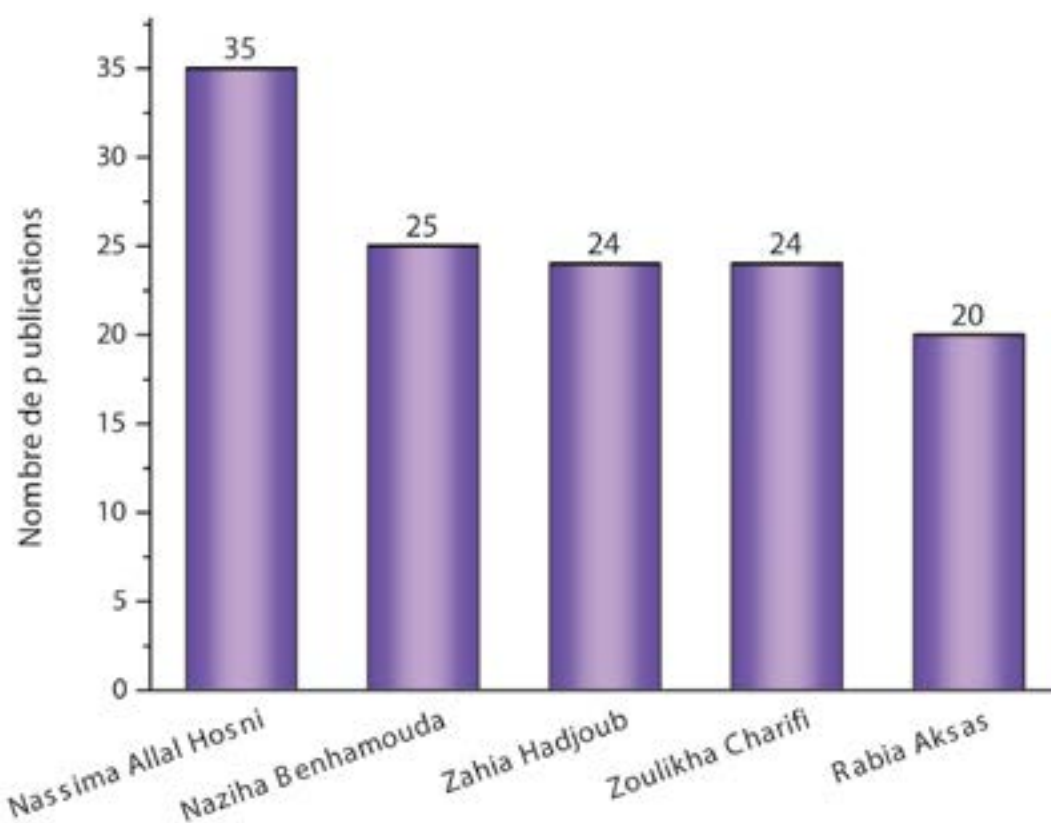
- Création de la Direction Générale de la Recherche Scientifique et du Développement Technologique (DGRSDT) par décret exécutif du 3 août 2008, sous l'autorité du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS).
- Missions : La DGRSDT met en œuvre, dans un cadre collégial et intersectoriel, la Politique Nationale de Recherche Scientifique et de Développement Technologique telle que définie par la loi 98-11 du 22 août 1998, modifiée et complétée, portant loi d'orientation et de programme à projection quinquennale sur le RSDT 1998 – 2002.
- Le secteur de la RSDT/MESRS dispose d'une masse critique de + 49. 000 Enseignants Chercheurs.
- Sur les 23. 922 Chercheurs Affectés aux Laboratoires, nous dénombrons : 8 752 Femmes Chercheurs, soit 36,58 % de Femmes
- Le secteur de la RSDT/MESRS dispose d'une entité critique de + : 1. 300 Laboratoires de recherche.
- Plus de 320 Projets Nationaux de Recherche Identifiés et Exposés, lors du 'Salon National de la Valorisation des Résultats des Programmes Nationaux de Recherche' (PNR), tenu les 8 & 9 Avril 2014 au Centre des Conventions d'Oran.

2. PLACE DES FEMMES DANS LES PUBLICATIONS SCIENTIFIQUES

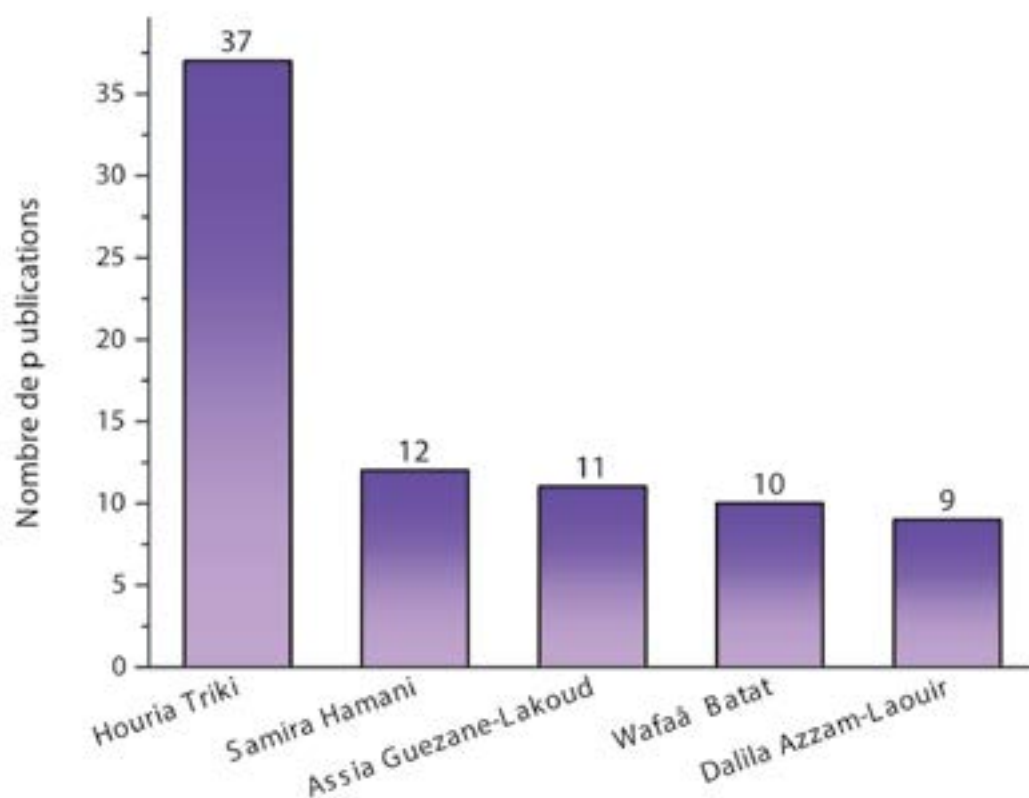


Classification des publications dans le domaine de la chimie

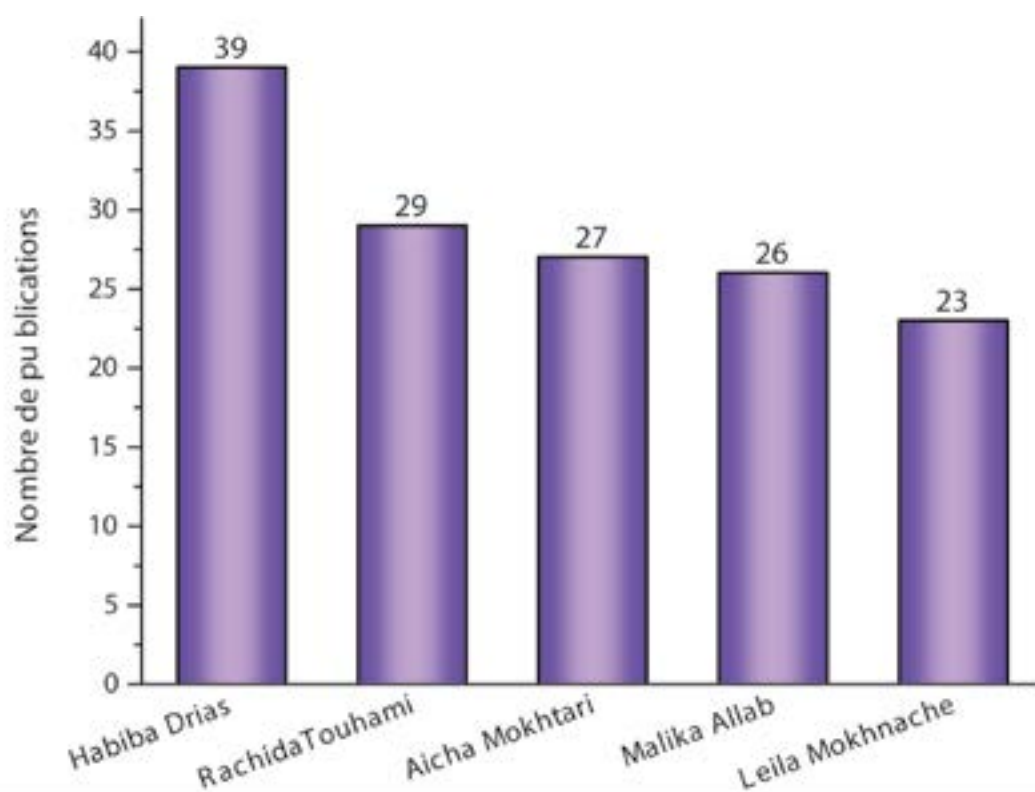
L'ÉVOLUTION DES FEMMES DANS LA SPHÈRE DE LA RECHERCHE



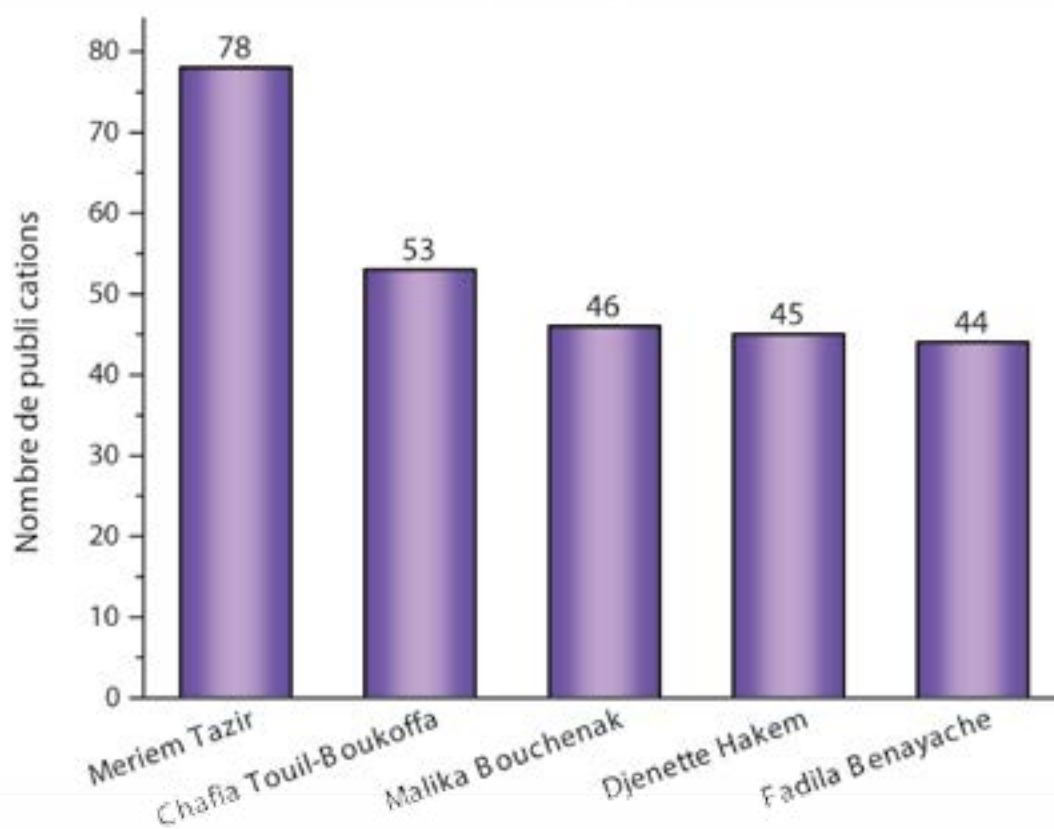
Classification des publications dans le domaine de la physique



Classification des publications dans le domaine des Sciences Mathématiques et leurs Interactions

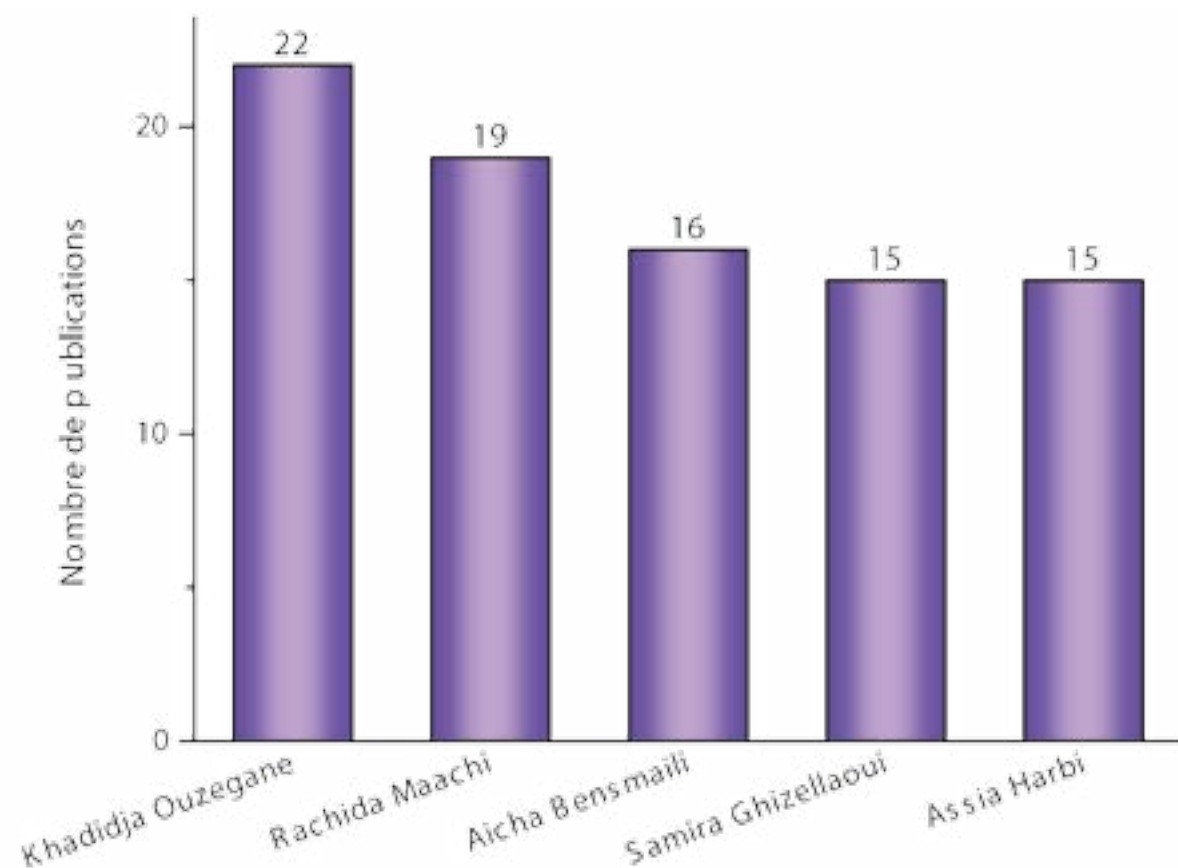


Classification des publications dans le domaine des Sciences pour l'ingénieur

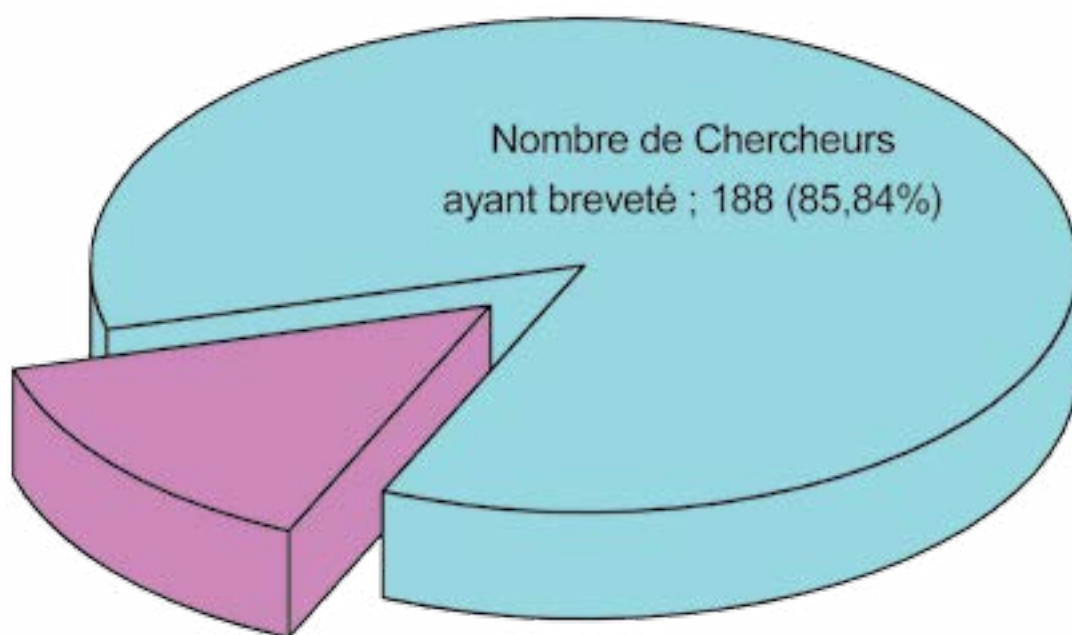


Classification des publications dans le domaine des Sciences de la Nature et de la vie

L'ÉVOLUTION DES FEMMES DANS LA SPHÈRE DE LA RECHERCHE

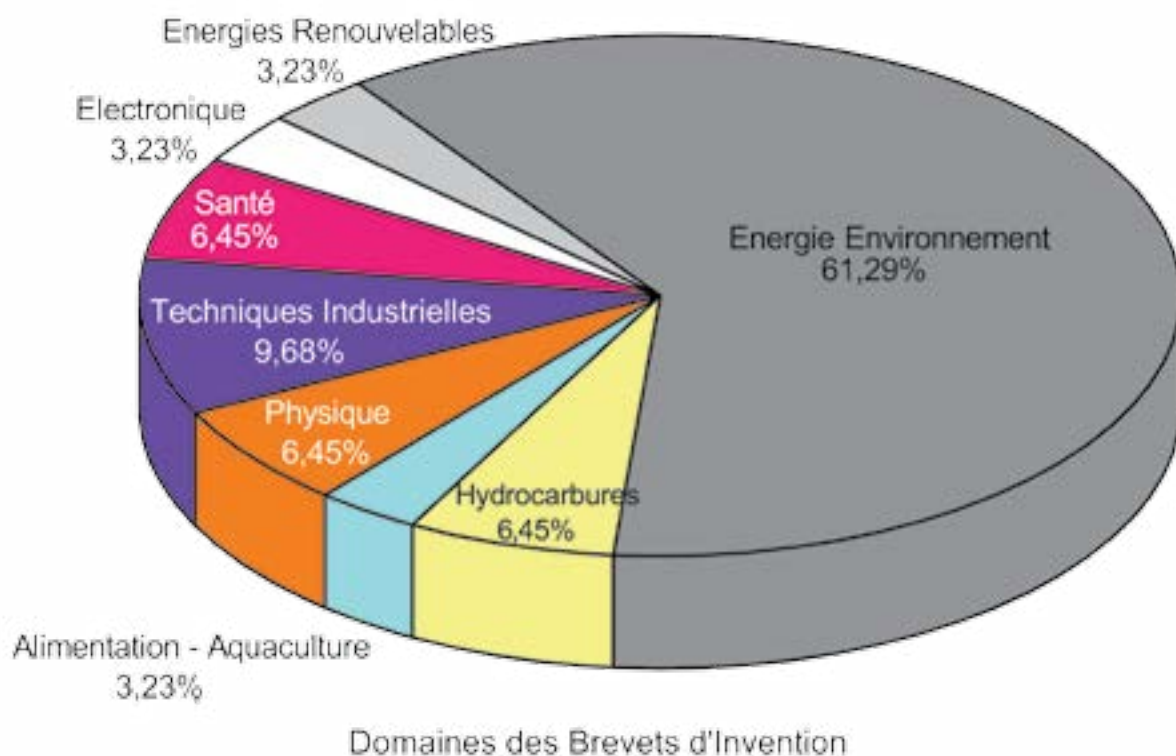


Classification des publications dans le domaine des Sciences de la Terre et de l'Univers

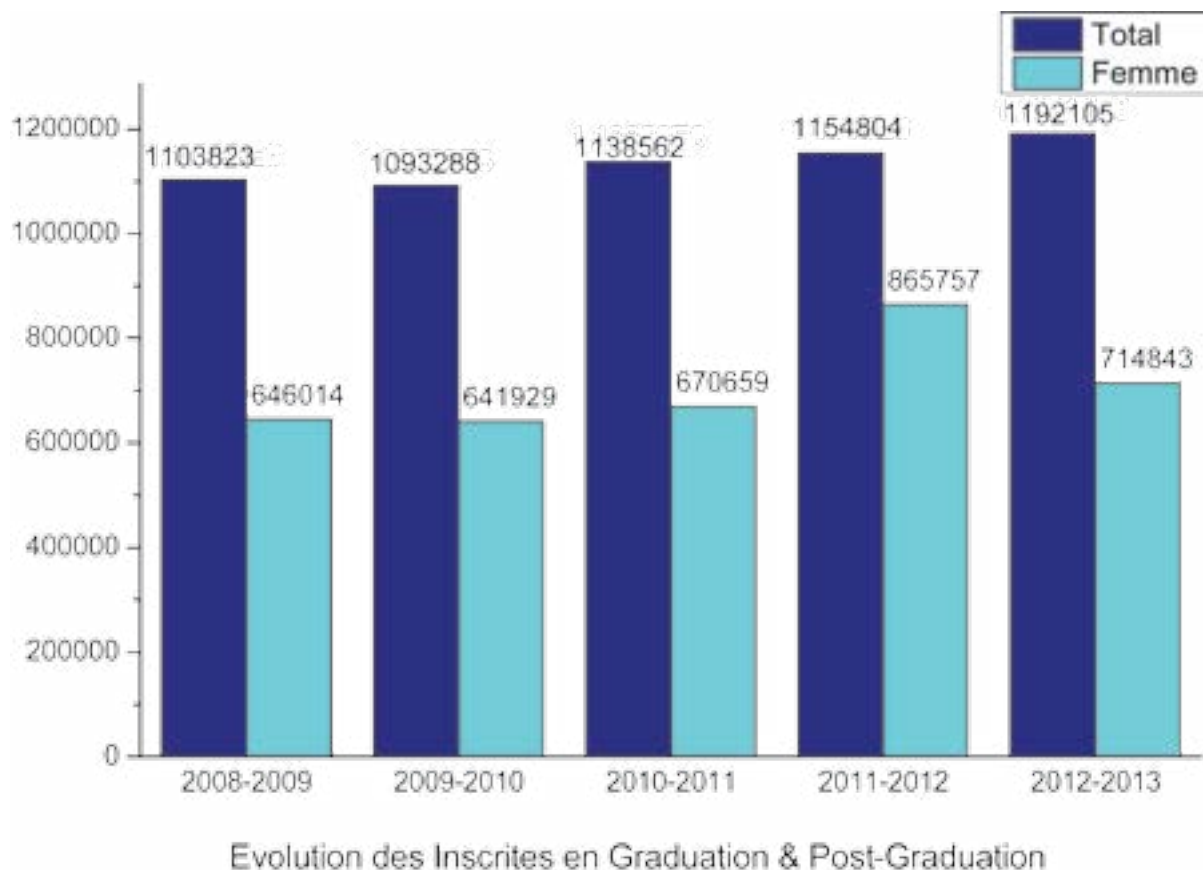


Nombre de Chercheurs Femmes ayant breveté ; 31 (14,16%)

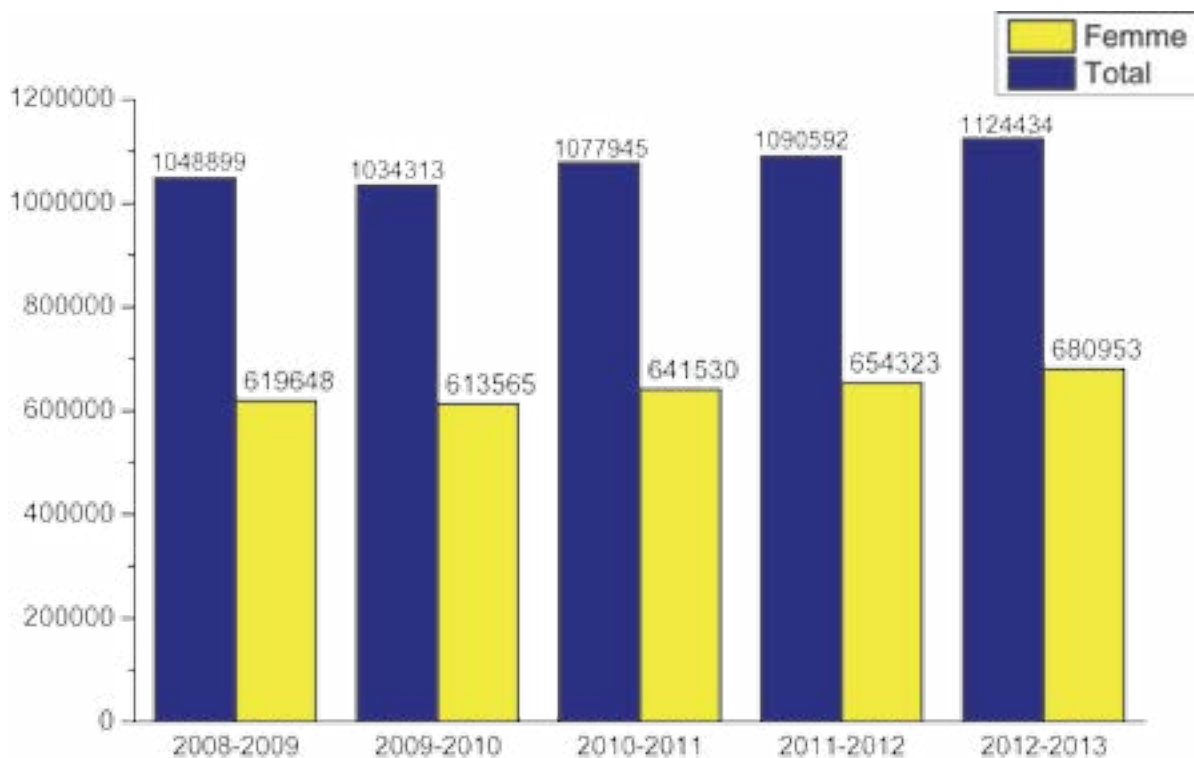
Part des Femmes Chercheurs dans l'Activité-Brevets



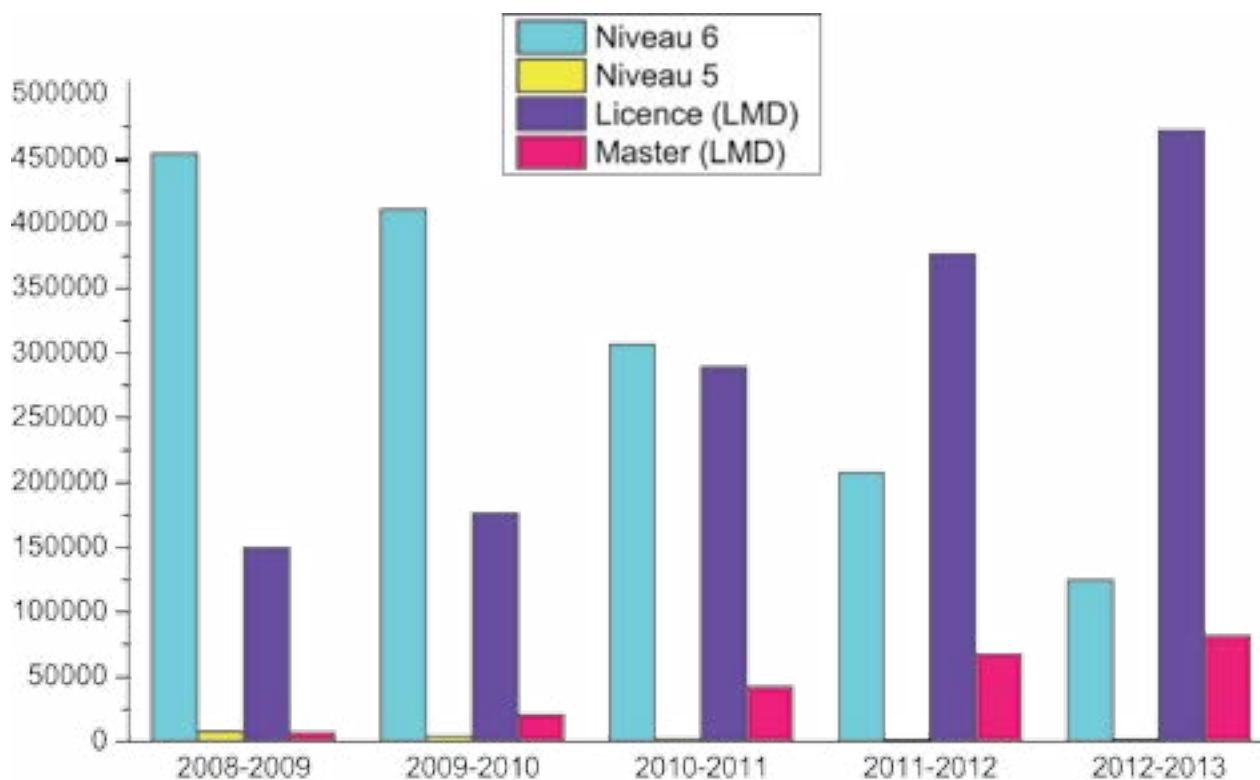
4. PROGRESSION & FRÉQUENTATION DANS LES GRADES UNIVERSITAIRES



L'ÉVOLUTION DES FEMMES DANS LA SPHÈRE DE LA RECHERCHE

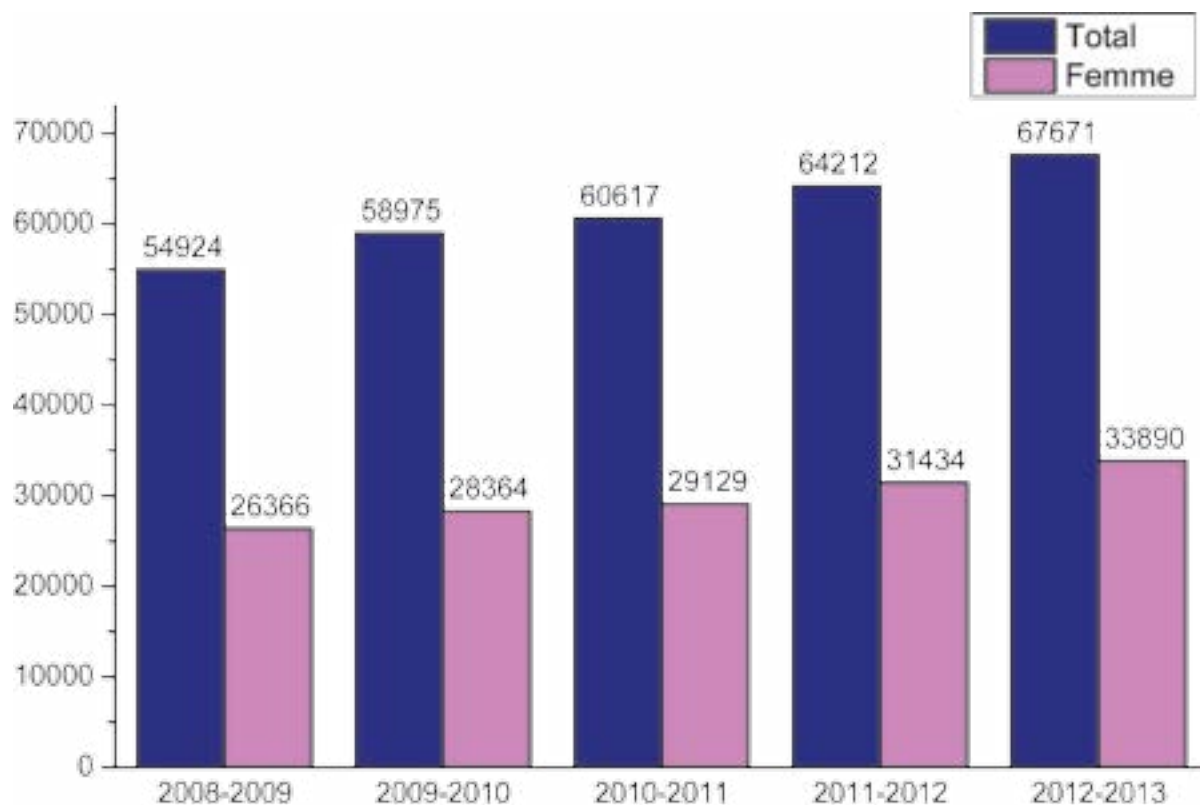


Evolution des Étudiantes en Graduation

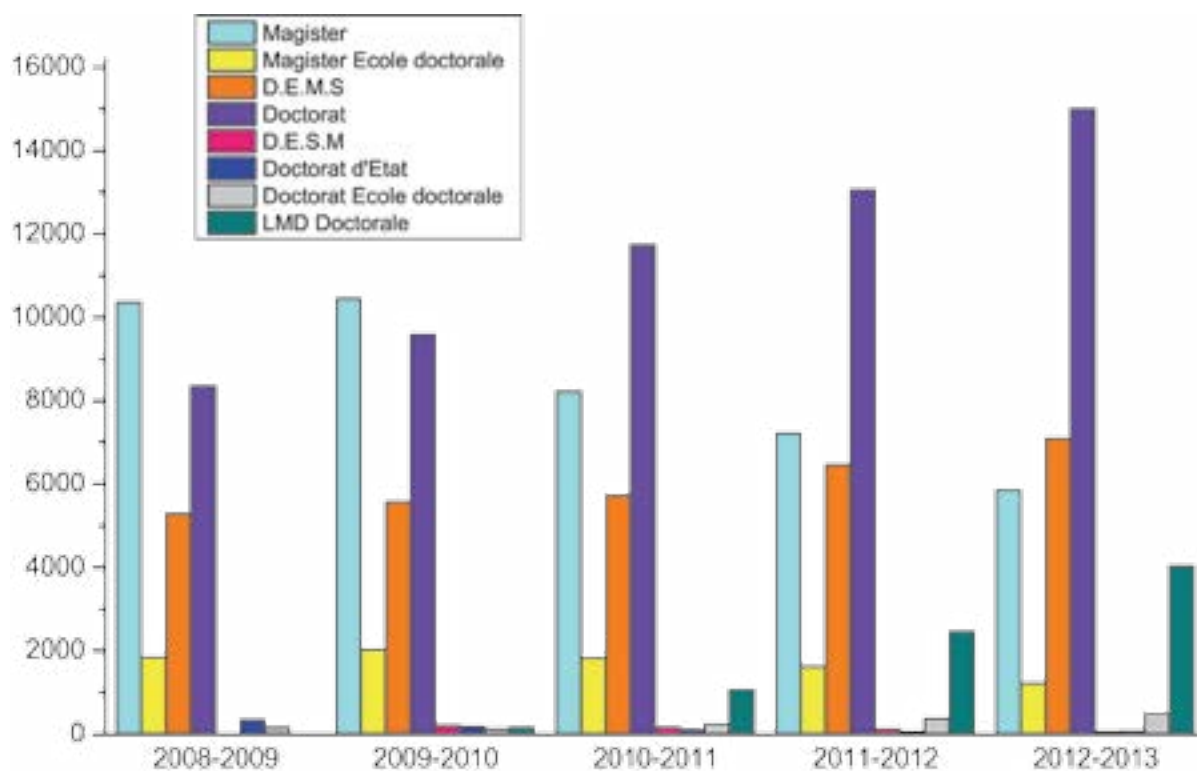


Répartition des Étudiantes en Graduation par Cycle de Formation

SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE : UN DÉFI CONSTANT

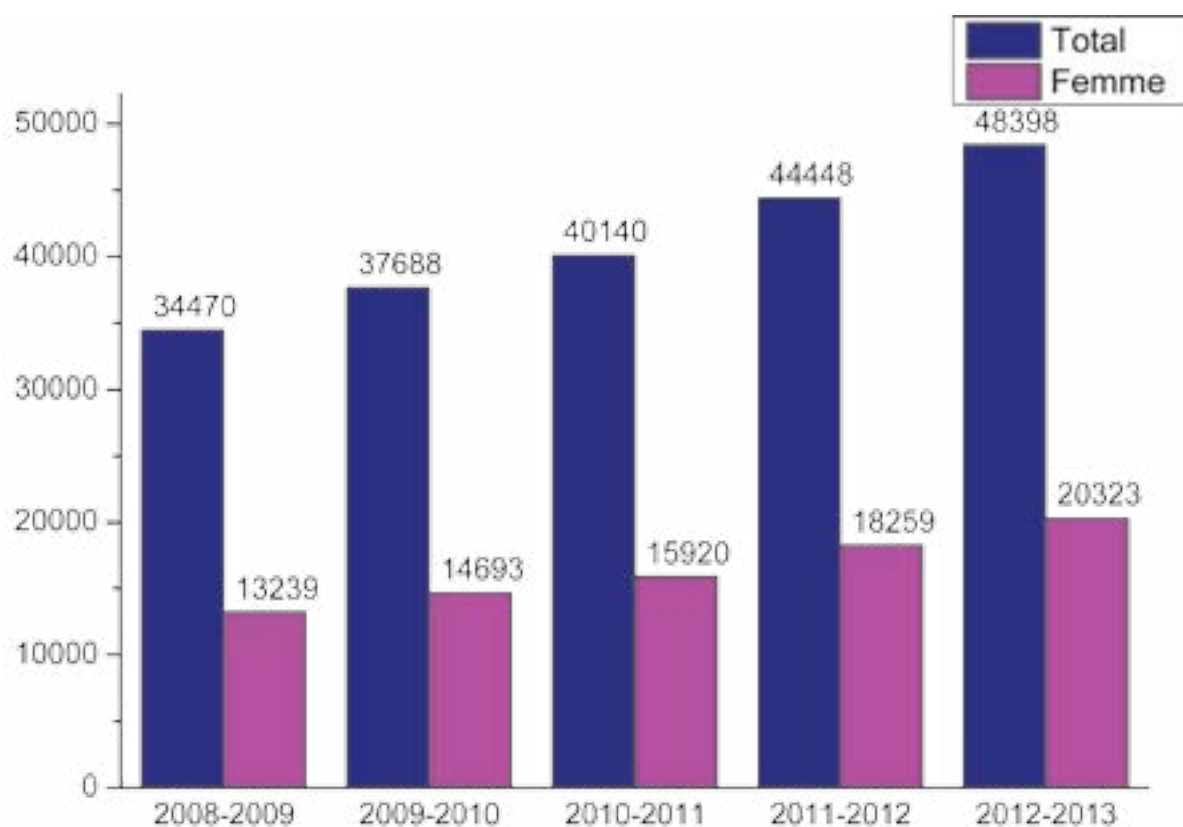


Evolution des Étudiantes en Post-Graduation

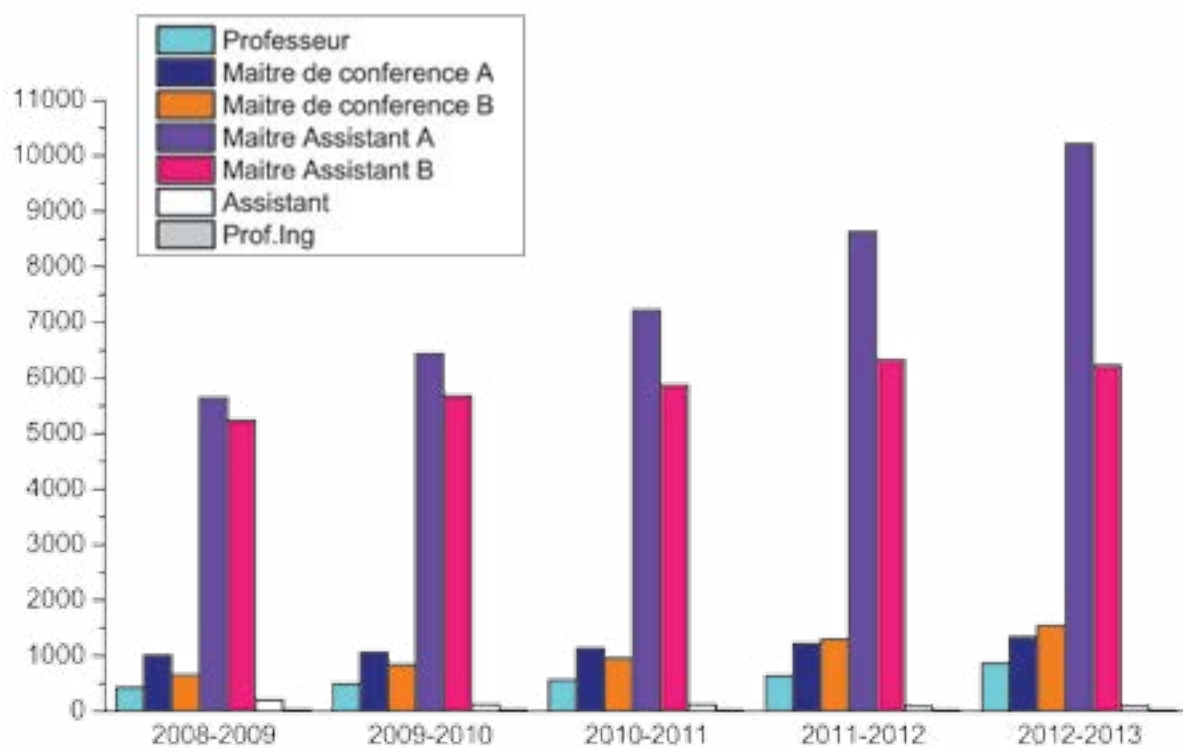


Répartition des Étudiantes en post-graduation par type de diplôme

L'ÉVOLUTION DES FEMMES DANS LA SPHÈRE DE LA RECHERCHE



Evolution des Enseignants Chercheurs



Répartition des Enseignantes Chercheurs par Grade

5. CONCLUSION :

UN DÉFI POUR LES FEMMES DANS L'ÉQUILIBRE DES POSTES DE DÉCISION

Un Panel de 10 Femmes occupant des postes de responsabilité dans la recherche scientifique et le développement technologique :

- Université M'Hamed BOUGARA – Boumerdès,
- Université des Sciences et de la Technologie d'Oran (USTO) - Oran,
- Centre Universitaire de Tipasa – Tipasa,
- Centre de Recherche Scientifique et Technique sur les Zones Arides (CRSTRA) - BISKRA,
- Centre de Recherche en Biotechnologie (CRBt) - Constantine,
- Agence Thématique de Recherche en Sciences de la Nature & de la Vie (ATRSNV) – Béjaia,
- Agence Thématique de Recherche en Sciences & Technologie (ATRST) – Alger,
- Agence Nationale de la Valorisation des Résultats de Recherche & Développement Technologique (ANVREDET) – Alger.

Le Défi vient :

- De la Scolarisation Généralisée des Filles,
- De leur réussite au Baccalauréat,
- De leur progression dans le Système L. M. D.

Et donc bien entendu de la progression pour leur nomination aux postes décisionnels■

LA PLACE DES FEMMES DANS LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE EN ALGÉRIE : BILAN ET PERSPECTIVE»

«TOUTE DEMANDE SCIENTIFIQUE EST NÉCESSAIREMENT UNE DEMANDE SOCIALE»

INTERVENTION DE NAWEL BENGHAFOUR - SOUS DIRECTRICE
REPRÉSENTANTE DU MINISTÈRE DE LA SOLIDARITÉ NATIONALE, DE LA FAMILLE ET DE LA CONDITION DE LA FEMME
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA FAMILLE, DE LA CONDITION DE LA FEMME ET DE LA COHÉSION SOCIALE

Le ministère de la solidarité nationale, de la famille et de la condition de la femme attache une importance particulière à l'investissement dans les ressources humaines en tant que base pour la consolidation et la poursuite des vastes chantiers de réformes entrepris ces dernières années. En effet, l'amélioration des conditions de travail, l'action sociale, la prise en charge institutionnelle, l'intégration de la dimension Genre dans les programmes réalisés et/ou initiés, les formations initiales et continues – qualifiantes et diplômante – restent une préoccupation majeure.

BENGHAFOUR Nawel
Sous Directrice

Ainsi, nous précisons que notre département ministériel ne dispose pas de structures de recherche et de CSP (Comité sectoriel permanent de la recherche scientifique). Néanmoins, il est représenté dans le Conseil national d'évaluation de la recherche scientifique et du développement technologique depuis 2010 (arrêté n°738-18 décembre 2010). Il accorde ainsi une attention particulière à toutes les problématiques relatives à l'intégration de la dimension Genre» dans le processus de développement socio-économique et politique.

RECHERCHE SCIENTIFIQUE EN ALGÉRIE : BILAN ET PERSPECTIVE»

Dans le cadre du suivi de la mise en œuvre de la Stratégie nationale pour la promotion et l'intégration de la femme et son plan d'action national, pour la période 2010-2014, le Ministère de la solidarité nationale, de la famille et de la condition de la femme a continué, en collaboration avec différents secteurs d'activités socio-économiques, institutions nationales et société civile, de concrétiser des actions programmées conformément aux objectifs de développement fixés au préalable :

LES OBJECTIFS GÉNÉRIQUES DE LA STRATÉGIE NATIONALE

Apporter des changements durables dans le domaine de la promotion des femmes à travers des plans d'actions et des projets sectoriels spécifiques.

Atteindre une meilleure efficacité, pertinence et durabilité des mesures prises par une meilleure coordination des différents partenaires impliqués.

PROGRAMME DU GOUVERNEMENT

«L'État accorde un très grand intérêt au renforcement de l'harmonie de la famille, de la protection de l'enfant et de la promotion de la femme à travers l'investissement des ressources humaines.»

ACTIONS PRIORITAIRES MISES EN ŒUVRE

I. La création d'un Centre national de recherche, d'information et de documentation sur la femme, la famille et l'enfance : Établissement public à caractère administratif créé par le décret présidentiel n° 10-155 du 7 Rajab 1431 correspondant au 20 juin 2010.

II. L'introduction de mécanismes et de structures pour aider et assister les femmes en difficultés tant en milieu urbain que rural.

POLITIQUE ET STRATÉGIE MISES EN PLACE PAR LE SECTEUR EN FAVEUR DE LA PROMOTION DE LA FEMME RURALE

La stratégie nationale d'intégration et de promotion de la femme, initiée par le secteur pour la période (2010-2014) a consacré un volet important au rôle économique des femmes vivant en milieu rural. Il a été ainsi procédé à l'élaboration, à la mise en œuvre de cette stratégie, ainsi qu'au renforcement de la participation de la femme rurale au développement durable.

Dans ce cadre, à l'occasion de la journée internationale de la femme rurale, la Commission nationale chargée d'élaborer un plan d'action relatif à la promotion de la femme rurale a été installée en 2012. Des associations nationales et locales chargées de la promotion et l'autonomisation de femme rurale y participent. Aussi, il y a lieu de noter l'installation des Commissions locales au niveau des 48 wilayas.

Le programme d'action 2013-2014, qui s'inscrit dans le programme du Gouvernement, se concentre sur une commune 100% rurale par wilaya comme opération pilote et sera généralisé à partir de 2015. A ce titre, quatre axes d'intervention ont été identifiés; il s'agit notamment de :

- La sensibilisation, l'information et la vulgarisation;
- le renforcement des capacités et la formation;
- l'accompagnement à la concrétisation des projets;
- la commercialisation des produits locaux de la femme rurale.

Cette Commission est également chargée de l'élaboration des bilans périodiques des actions entreprises par les différents secteurs concernés par la mise en œuvre de ce programme tant sur le plan social qu'économique.

AUTRES PROGRAMMES VISANT LE RENFORCEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE DE LA FEMME

Afin d'améliorer l'accès des femmes aux activités entrepreneuriales et de renforcer leur rôle économique, un Colloque international sur l'entreprenariat féminin a été organisé et a abouti à des recommandations concrètes ajoutées aux travaux de la Commission intersectorielle de l'intégration et de la promotion de la femme.

Les actes de ce Colloque ont permis de développer une culture d'entreprenariat, en particulier par le soutien et l'encouragement de la participation des femmes dans ce domaine.

Dans le cadre du **Programme commun pour l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes 'INSAF'**, une étude sur les obstacles à l'emploi féminin a été réalisée, signée entre l'Algérie et le Système des Nations Unies.

ÉVÉNEMENT LA PLACE DES FEMMES DANS LA

Cette étude constitue une référence permettant la Commission d'intégrer d'autres axes d'interventions à son plan d'action 2013-2014.

DEUX AUTRES PROJETS PILOTES ONT ÉTÉ CONCRÉTISÉS:

1. La création d'un Centre de formation et d'accompagnement des femmes vulnérables et illettrées pour bénéficier d'un micro crédit dans la Wilaya de Djelfa;
2. L'insertion des femmes atteintes du VIH-SIDA dans la Wilaya de Tamanrasset par la formation et le microcrédit (le taux des femmes bénéficiaires de microcrédits dépasse les 60%).

LES RECOMMANDATIONS RELATIVES AU PARTENARIAT AVEC LES AUTRES SECTEURS ONT ÉTÉ MISES EN ŒUVRE

1. L'élaboration, en partenariat avec le Ministère de l'enseignement et de la formation professionnels, d'un programme d'action dans le cadre de la mise en œuvre de la quatrième conférence nationale sur la formation et l'accompagnement de la femme.
2. Le traitement, avec le Ministère de la justice, du dossier relatif à l'insertion socioprofessionnelle des femmes ex-détenues. Dans ce cadre, et durant l'année 2011, 30 femmes prises en charge dans le cadre des dispositifs de l'AN-GEM et 62 femmes ont été réinsérées à travers les dispositifs sociaux gérés par l'ADS.

MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

1. Information et sensibilisation de la femme à ses droits sur des textes régissant l'emploi et ses mécanismes.
 - ⇒ Participation à l'ouverture des portes ouvertes sur l'insertion professionnelle des femmes aux besoins spécifiques organisés par l'Association de la Promotion de la Jeune Fille d'Alger.
2. Mise au point des dispositifs d'accompagnement des filles bénéficiaires de microcrédit.
3. Participation dans l'exécution de projets financés par l'Etat, notamment le microcrédit, la formation, le renforcement de capacités, la lutte contre l'analphabétisme, etc :

⇒ Suivi des actions visant l'alphabétisation des femmes avec les DASS à travers le territoire national.

⇒ Signature d'une convention de partenariat avec l'Office National d'Alphabétisation et de l'Enseignement des Adultes le 08 Janvier 2013, Journée Arabe d'Alphabétisation.

4. Participation des associations dans l'élaboration de programmes et activités visant à accroître la sensibilisation du public sur un domaine particulier touchant à la situation ou condition des femmes : dans le cadre de la contribution de notre secteur à la réduction du taux d'analphabétisme des femmes et des jeunes filles, des actions concrètes ont été menées à travers les 48 wilayas, avec la collaboration des institutions concernées et le mouvement associatif.

5. Création de coalition dans le milieu social, professionnel et des partenaires sociaux pour faire prendre conscience de la gravité de la violence et ses effets négatifs sur l'individu, la famille et la société.

⇒ Participation au Colloque National sur 'Les violences conjugales à l'égard des femmes : phénomène tabou entre silence et reconnaissance' organisé par l'Université de Tizi-Ouzou.

⇒ Signature des 16 engagements algériens sur la lutte contre la violence.

PARTICIPATION À LA VIE POLITIQUE ET À LA VIE PUBLIQUE

ACTIONS RÉALISÉES

⇒ **Renforcement de la représentation des femmes dans les Assemblées élues (par le système de quotas ou de listes, la révision de la législation existante relative aux lois électorales et partis politiques) et l'accès aux hauts postes de l'État (directions centrales, régionales et locales, notamment dans les secteurs de l'éducation, de la santé et de tous les secteurs où il est observé une féminisation importante.**

⇒ Dans le classement mondial des Femmes au Parlement, l'Algérie passe de la 122^{ème} place à la 27^{ème}, et à la première place dans le monde arabe : pourcentage de femmes élues : 31,6% en 2012.

⇒ **L'harmonisation continue des lois avec les engagements internationaux de l'Algérie, en**

particulier ceux qui ont trait aux droits politiques des femmes en y intégrant les mesures de mise en œuvre de ces accords (en particulier la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la Charte arabe des droits de l'homme).

En ce qui concerne les différents mécanismes institutionnels proposés, les axes prioritaires ci-dessous se définissent et s'inscrivent dans le prolongement de la mise en œuvre de toutes les actions relatives à l'intégration sociale et économique de la femme. Il s'agit notamment de :

LA STRATÉGIE NATIONALE

⇒ **Présentation de la stratégie pour discussion et enrichissement au Conseil national de la famille et de la femme.**

⇒ **Inscription de la stratégie en tant que programme d'action intersectoriel.**

⇒ **Prise en charge de la mise en œuvre de la stratégie dans le cadre de la loi de finances.**

⇒ **Élaboration du plan d'action national et sectoriel par domaine d'intervention.**

⇒ **Mise en place d'un système de suivi et d'évaluation: mécanismes relatifs à la condition féminine au niveau local pour la stratégie de travail.**

⇒ **Intégration du principe d'égalité des chances dans toutes les politiques et programmes et dans toutes les phases de leur planification.**

⇒ **Inscription de la stratégie comme programme d'action intersectoriel ainsi que l'élaboration de plans d'action sectoriels dans le cadre d'un plan d'opérationnalisation et doter l'ensemble des intervenants des ressources nécessaires pour garantir le succès de cette stratégie.**

LA PRISE EN CHARGE DES PERSONNES EN DIFFICULTÉ ET LEURS RÉINSERTIONS SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

⇒ **Mise en place de centres de prestation de services de proximité dont les missions seraient la prise en charge de la petite enfance, des personnes âgées, des malades et toute autre personne ayant des besoins spécifiques.**

⇒ **Ouverture de centre temporaire d'urgence pour assurer une rapide prise en charge des victimes de la violence comme solution à moyen terme : Centre d'accueil pour femmes victimes de violence et/ou en situation de détresse de Mostaganem.**

⇒ **Création de services divers et appropriés pour assurer les soins, la sécurité et la protection, ce qui nécessitera l'élaboration de normes et de programmes spéciaux pour la prise en charge de cette catégorie et la formation appropriée des prestataires de services dans le domaine de l'écoute, de la prise en charge psychologique, de l'assistance juridique, d'orientation... et ce, en plus du renforcement des services de soutien disponibles.**

⇒ **Continuer à aider et à soutenir les femmes ayant des besoins spécifiques, en particulier les femmes chef de famille, les femmes handicapées, les femmes âgées etc.**

⇒ **Organisation des campagnes d'alphabétisation au profit des femmes.**

⇒ **Habilitation des femmes et des filles en situation de vulnérabilité et assurer leurs réinsertion dans la vie économique et sociale et ce à travers le développement de leurs ressources et potentiel ainsi que leur garantir le soutien social, juridique; identifier leurs besoins dans le domaine de la formation professionnelle, de renforcement de leurs capacités notamment pour l'accès aux micros crédits.**

Le but essentiel de la stratégie est de contribuer au développement humain durable et à la réalisation des droits de la personne, de l'égalité et de l'équité entre les citoyennes et les citoyens, par l'élimination de toutes les formes de discrimination et de violence contre les femmes, à travers le cycle de vie.

GARANTIR LA SÉCURITÉ ET LA PROTECTION

Le Ministère de la Solidarité Nationale de la Famille, et de la condition de la Femme a créé des centres nationaux d'accueil pour jeunes filles et femmes victimes de violences et en situation de détresse.

Additivement au centre national de Bousmail wilaya de Tipaza qui a une capacité d'accueil de 100 places, un établissement, d'une capacité d'accueil de 40 lits, a été créé dans la wilaya de Mostaganem en 2010. Et a ouvert ses portes durant le deuxième semestre 2011.

Deux autres établissements sont en cours de réalisation dans les Wilayas de Annaba et de Tlemcen et un troisième est à l'étude au niveau de la Wilaya de Tizi-Ouzou.

A également mis en place en 2010 un dispositif d'écoute, d'orientation et d'accompagnement des femmes en difficultés sociales et en situation de détresse au niveau de 36 Directions de l'Action Sociale et de Solidarité et couvre actuellement les 48 wilayas.

- Des équipes pluridisciplinaires composées de médecins, psychologues, assistantes sociales, juristes et autres, sont chargés d'accueillir les femmes victimes de violences au sein des Directions d'Actions Sociales et de Solidarité afin de les prendre en charge

- Des formations sont organisées au profit de ce personnel notamment avec ONUFEMMES afin de renforcer leurs capacités d'intervention.

- Création d'un fonds d'indemnisation au profit des femmes divorcées dont pères défaillants ne versent pas de pension alimentaire à leurs enfants,

- La mise en place d'une commission interministérielle qui a pour mission de réfléchir sur l'implantation et les modalités de gestion de ce fond.

- La mise en place, d'une commission nationale chargée du suivi de la stratégie nationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes.

GARANTIR UNE PROTECTION LÉGALE ET UNE ASSISTANCE JURIDIQUE :

- La commission nationale chargée de la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes a soulevé un projet d'amendement du code pénal et la mise en place d'une nouvelle loi qui ont été transmis au Ministère de la justice pour étude.

- Sur instruction de son Excellence le Président de la République Monsieur Abedelaziz BOU-TEFLIKA, un groupe de travail a été installé au Ministère de la justice qui a pour mission l'élaboration de cette loi.

- Les nouvelles mesures à introduire : la pénalisation de l'agresseur, la considération du viol comme un crime, la protection du témoin, le signalement par le médecin légiste et autre.

MOBILISATION ET SENSIBILISATION COMMUNAUTAIRE

- La mise en place de la commission nationale chargée du suivi de la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes.

- L'organisation de campagnes de sensibilisation par les Directions d'Action Sociale et de Solidarité en vue de réduire le phénomène de la violence.

- L'Organisation de journées d'études et rencontres interministérielles pour débattre la question de la violence à l'égard des femmes.

ORGANISATION DE LA SOLIDARITÉ NATIONALE ET COMMUNAUTAIRE

Formation du personnel spécialisé qui reçoit les femmes victimes de violences au niveau des DASS et aussi au niveau des centres nationaux d'accueil pour jeunes filles et femmes victimes de violences et en situation de détresse.

L'AUTOHABILITATION DES FEMMES ET DES FILLES ET LEUR RÉINSERTION DANS LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

Le Ministère de la solidarité nationale, de la famille et de la condition de la femme a mis en place **la charte de la femme travailleuse**. Une Conférence Nationale sur «la Femme Travailleuse et le Dialogue Social» a été organisée le mois de Février 2014, au Centre National de Formation des Personnels Spécialisés de Birkhadem à Alger.

Cette conférence a été sanctionnée par l'adoption de «**La Charte de la Femme Travailleuse**», qui a été débattue et enrichie au sein de 3 ateliers spécialisés. Cette charte comprend une série de recommandations préconisant, notamment :

- La facilitation de l'intégration de la femme dans le monde de l'emploi et la consécration du système de «quota» en matière de recrutement,

- la promotion de la femme dans tous les domaines d'activité conformément aux conditions légales.

De même, la charte a appelé les instances administratives et les entreprises économiques publiques et privées, à ouvrir à leur niveau des établissements et centres pour la petite enfance pour permettre à la femme travailleuse de concilier vie familiale et vie professionnelle.

EN CE QUI CONCERNE LA PROTECTION DE LA PETITE FILLE ET DE L'ADOLESCENTE CONTRE LA VIOLENCE FONDÉE SUR LE GENRE

Le Ministère de la Solidarité Nationale de la Famille, et de la condition de la Femme a mis en place un dispositif permettant de lutter contre l'abandon scolaire de la petite fille.

⇒ **Des campagnes de sensibilisation portant sur la question de la violence fondée sur le genre sont menées à travers les 48 DASS sous instruction du ministère.**

⇒ **Le Ministère a souscrit au projet de financement en 2013, de la conception du manuel «Je m'alphabétise par la culture de la non violence», visant à combattre notamment la violence faite aux femmes, pour un montant considérable.**

⇒ **Initié par l'Association IQRAA, ce manuel est destiné aux femmes et aux hommes inscrits aux cours d'alphabétisation organisés par l'association en question au niveau des classes ouvertes à travers le territoire national. Basé sur des messages informatifs, ce travail de sensibilisation obéit à une logique de type pédagogique qui s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale d'apprentissage de la lecture et de l'écriture et de vulgarisation des droits humains selon une optique pratique de guidance et d'orientation.**

MISE EN ŒUVRE DE MESURES, PROCÉDURES ET RÉFORMES SUR LES PLANS JURIDIQUE, INSTITUTIONNEL ET DES POLITIQUES

⇒ **Sur le plan des Politiques :**

L'adoption des 16 mesures ONUFEMMES par l'Algérie :

Le Ministère de la solidarité nationale, de la famille et de la condition de la femme a pris l'engagement, pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles, en date du 25 juillet 2013, à travers l'adoption des 16 mesures initiés par ONUFEMMES, afin de poursuivre les efforts visant à rassembler, à analyser et à diffuser régulièrement les données nationales sur la prévalence de la violence subie par les femmes et les filles, ses causes et ses conséquences.

A cet effet l'Algérie s'engage à raffermir les contours de l'autonomisation des femmes pour mieux réduire les effets de précarité économique, souvent source de pratiques discriminatoires et de violence envers les femmes.

⇒ **Sur le plan institutionnel**

■ La Création du Conseil National de la Famille et de la Femme

Le Ministère de la Solidarité Nationale de la Famille et de la Condition de la Femme a créé le **Conseil National de la Famille et de la Femme** par décret exécutif n° 06-421 du 22 Novembre 2006. Ce conseil comprend 48 membres représentant 18 départements ministériels, 09 institutions, 06 chercheurs experts, 04 professeurs universitaires et 10 représentants d'associations nationales. Cet organe consultatif constitue, à ce titre, une force de proposition concernant les questions liées à la famille et la femme.

Il est notamment chargé de :

- ⇒ Contribuer à l'élaboration des programmes opérationnels en direction de la famille et de la femme,
- ⇒ Entreprendre des recherches et études relatives à la famille et à la femme,
- ⇒ Émettre des recommandations concernant toutes mesures d'ordre juridique, économique, social et culturel visant la promotion de la famille et de la femme,
- ⇒ Œuvrer à la collecte, au traitement et à l'utilisation des informations et données sur la famille et la femme.

■ La Création du centre national d'études, d'information et de documentation sur la famille, la femme et l'enfance

Le Ministère de la Solidarité Nationale, de la Famille et de la Condition de la Femme a également créé, par décret présidentiel n° 10-155 du 7 Rajab 1431 correspondant au 20 juin 2010, le Centre national d'études, d'information et de documentation sur la famille, la femme et l'enfance qui est un établissement public à caractère administratif.

Ce centre est chargé de la réalisation des travaux d'études, d'information et de documentation relatifs à la famille, à la femme et à l'enfance.

Il procède aux études et enquêtes dans le domaine de la famille, de la femme et de l'enfance,

- Il assiste, par ses études et ses travaux, l'autorité publique pour l'élaboration des politiques publiques visant la promotion de la famille, de la femme et de l'enfance, conduite dans le respect des principes et valeurs de la société algérienne,
- Il soutient les études spécialisées liées aux domaines de sa compétence,
- Il exploite des études et des enquêtes dans le domaine de la famille, de la femme et de l'enfance,
- Il collecte les données à même de permettre une connaissance pertinente de la situation réelle de la famille, de la femme et de l'enfance, les classifie, les traite et les actualise,
- Il constitue une banque de données dans les domaines de sa compétence,
- Il entreprend des activités d'information et de communication dans les domaines de la famille, de la femme et de l'enfance,
- Il constitue un fonds documentaire sur les études réalisées dans les domaines de sa compétence,
- Il organise des colloques, séminaires et manifestations nationales et internationales ainsi que des activités spécialisées dans les

domaines de la famille, de la femme et de l'enfance,

- Il propose des services ayant trait aux études et à la formation dans les domaines de sa compétence conformément à la réglementation en vigueur,
- Il établit et développe des relations d'échange et de coopération avec les institutions et organisations internationales similaires,
- Il procède à la publication de ses travaux.

Le centre est doté d'un conseil scientifique, organe consultatif chargé d'émettre des avis et de formuler des propositions et recommandations sur les questions relatives à la famille, à la femme et à l'enfance, notamment :

- Les projets de programmes d'études.
- L'évaluation périodique de l'état d'exécution des programmes des études.
- Le choix des thèmes et travaux d'études ainsi que les publications du centre.
- Le développement du fonds documentaire et de la banque de données.
- L'organisation de colloques, séminaires et manifestations en rapport avec ses missions■



21, BOULEVARD KRIM BELKACEM EX. TELEMLY - ALGER

WWW.CNEIDFFE.GOV.DZ

**CENTRE NATIONAL
D'ÉTUDES, D'INFORMATION
ET DE DOCUMENTATION
SUR LA FAMILLE, LA FEMME
ET L'ENFANCE**



IMPLICATION DES FEMMES DANS LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE

EXEMPLE DE QUELQUES CENTRES



Yamina RAHOU
Sociologue
Chercheuse CRASC

Introduction : l'objet de mon exposé est de donner un aperçu sur l'implication des femmes dans la recherche scientifique et technologique à travers l'exemple de quelques centres nationaux de recherches. Si cette implication nécessite des capacités de formation et de compétences, elle demeure étroitement liée à son insertion dans l'activité économique.

CONTEXTE

En septembre 2013, La population féminine occupée représente 17,6% soit 1.904.000 sur la population occupée totale, estimée, à 10.788.000 personnes.

61,2% des femmes occupées appartiennent au secteur public,

Les femmes diplômées de l'enseignement supérieur au chômage représentent 19,1%, les hommes 9,7% (Source ONS).

Les chercheurs(es), une population en devenir

Actuellement, la population des chercheurs permanents compte 2066 chercheurs et celle des enseignants chercheurs à 23 819

L'Algérie compte 700 chercheurs pour un million d'habitants, Or la moyenne mondiale est de 1063 chercheurs par million d'habitants.

Qu'en est il de la part des femmes?

Femmes et implication dans la recherche : quelques exemples de centres de recherches

⇒ Centre de Développement des énergies renouvelables (CDER)

⇒ PNR Techniques Nucléaires : sur 6 projets, 02 projets dirigés par des femmes

⇒ PNR Energies Renouvelables : 110 porteurs de projets dont 17 sont des femmes, parmi elles 10 chercheurs du CDER

⇒ PNR Hydrocarbures : sur 12 projets, 1 femme pilote le projet (USTHB).

⇒ Centre de Recherche sur l'Information Scientifique et Technique (CERIST)

⇒ Centre de Recherche en Biotechnologie (Constantine) (CRB)

Exemples de centres de recherches :

- ⇒ Centre de développement des technologies avancées (CDTA).
- ⇒ Centre de Recherche en technologie des semi-conducteurs pour l'Energétique (CRTSE)
- ⇒ Centre de recherche en biotechnologie (CRB) Constantine

Deux centres dirigées par des femmes:

- Centre de recherche scientifique et technique sur les régions arides. (CRSTRA),
- Agence nationale de valorisation des résultats de recherche et du développement technologique (ANVREDET).

Centre de recherche en Anthropologie sociale et culturelle (CRASC)

68 Chercheurs(es) permanents :

- ⇒ 35 Hommes soit 51,47% et 33 femmes soit 48,53%
- ⇒ Une femme présidente du conseil scientifique
- ⇒ Objectif d'atteindre **100 chercheurs permanents**

Centre de recherche en économie appliquée pour le développement (CREAD)

La liste des chercheurs répartie selon les divisions de recherche comprend 42 chercheurs permanents répartis entre 19 femmes et 23 hommes en plus de 46 chercheurs associés dont 21 femmes

Les chercheurs(es): une visibilité à conquérir:

- les sites de certains centres ne présentent aucune donnée sur les chercheurs (1 CAS)
- un autre centre présente une rubrique liste des chercheurs
- les femmes chercheuses sont intégrées dans l'effectif global des chercheurs.
- les noms dirigeants des structures internes des centres de recherches que ce soit hommes ou femmes , mis à part le directeur (ce) ne figurent pas.

Nous avons cherché à relever dans les projets de recherches ou de publications, à travers les

prénoms, la part des femmes chercheurs, cela était impossible car seules les noms figuraient, les prénoms étaient désignés par l'Alphabet.

La recherche un chantier en construction :

La recherche est un secteur jeune, elle a débuté avec les programmes nationaux de recherche (PNR) au terme de la loi 98/11 du 22 août 1998 portant orientation et de programme à projection quinquennale sur la recherche scientifique et le développement technologique, amendée et complétée par la loi 85/05 du 23 février 2008.

- ⇒ Plan quinquennal 2008-2012
- ⇒ PNR 2012-2014
- ⇒ 1% du Produit Intérieur Brut (PIB) consacré à la recherche
- ⇒ 43 centres de recherche en Algérie, contre 25 en 2008

L'objectif est d'atteindre d'ici à 2014, le nombre de 6.000 chercheurs permanents en Algérie.

Conclusion :

- Les femmes chercheuses constitue une catégorie marginale issue d'une minorité.
- Le recueil de données souffre de l'inaccessibilité Et quand il est accessible , les femmes chercheuses souffrent d'invisibilité. L'administration de la fonction publique dispose de données selon le genre , le grade et l'âge.

Cette sous estimation au niveau de la recherche reflète la sous estimation institutionnelle ,politique et symbolique.Elle est liée en dernier lieu au statut des femmes dans la société.

Cette situation peut être en partie corrigée à travers des recherches thématiques précises et pointues, rendant visibles l'apport et l'importance de la part non seulement des activités de recherches mais aussi de la part des femmes investies dans ce domaine.

L'institutionnalisation du genre dans les administrations et organismes publiques était une recommandation à mettre en œuvre (ministère déléguée à la famille)■

LA DIFFÉRENCE EN COMPÉTENCE DANS LES SCIENCES ENTRE H/F EST BIOLOGIQUE / SOCIOLOGIQUE



Mme HAMMACHE Elkaina
Chercheure GREAD

SOMMAIRE

Introduction

Les racines du déterminisme biologique des différences de compétences intellectuelles entre H/F

Les arguments de la neurobiologie et la génétique du sexe pour démentir la théorie des différences de compétences H/F

La construction des inégalités G/F

Conclusion

Introduction

Des visions déterministes stipulent que les hommes seraient nés bons en maths et que les femmes sont bonnes pour la littérature. La construction des identités d'hommes et de femmes sont elles due à la biologie ou à l'influence sociale et culturelle ?

Les racines du déterminisme biologique des différences de compétences intellectuelles entre H/F

- ⇒ **La taille du cerveau, le sexe et l'intelligence**
- ⇒ **Fonctions cognitives, cerveau et sexe**

LA DIFFÉRENCE EN COMPÉTENCE DANS LES SCIENCES ENTRE

LA TAILLE DU CERVEAU, LE SEXE ET L'INTELLIGENCE

- Broca 1861 mesura une différence de 181 g entre le cerveau des hommes (poids moyen 1 325 g) et celui des femmes (1 144 g), résultat qu'il interpréta que la petitesse relative du cerveau de la femme dépend à la fois de son infériorité physique et de son infériorité intellectuelle.»
- En moyenne la masse de l'encéphale est plus considérable chez l'homme que chez la femme, chez les hommes éminents que chez les hommes médiocres, et chez les races supérieures que chez les races inférieures.

FONCTIONS COGNITIVES, CERVEAU ET SEXE : LA THÉORIE DU CORPS CALLEUX

- Dans des études comparant l'anatomie de 20 cerveaux conservés dans du formol en 1982 (Delacoste), des anatomistes ont observé que le faisceau de fibres (le corps calleux) qui relie les deux hémisphères du cerveau est plus large chez la femme que chez l'homme, donc les femmes seraient plus efficaces pour activer les deux hémisphères et donc peut faire plusieurs choses à la fois.
- Une autre équipe a entrepris des explorations des milliers de cerveaux avec des méthodes très précises et une méta analyse en 1997, a démontré qu'il n'existe pas de différence dans l'épaisseur du corps calleux (Bishop).

LES ARGUMENTS DE LA NEUROBIOLOGIE ET DE LA GÉNÉTIQUE DU SEXE POUR DÉMENTIR LA THÉORIE DES DIFFÉRENCES DE COMPÉTENCES H/F

- Cerveau et reproduction
- La plasticité cérébrale
- Neuropsychologie et sexe
- Cerveau et hormones sexuelles
- Cerveau, science et idéologie.

CERVEAU ET REPRODUCTION

- au cours de la vie fœtale que s'effectue la «sexualisation» du cerveau. Au début du développement embryonnaire, le sexe génétique de l'embryon X/Y induit la formation des organes sexuels (ovaires, testicules) qui rentrent en fonction très tôt pour fabriquer des hormones sexuelles. Ces hormones sont sécrétées dans le sang du fœtus et vont ainsi pénétrer dans le cerveau. Cette imprégnation hormonale précoce va influencer la formation des circuits des neurones qui, plus tard, seront impliquées dans la physiologie et les comportements de reproduction.
- Les neurones de hypothalamus s'activent périodiquement pour déclencher l'ovulation. Cette activité n'existe pas chez l'homme.

LA PLASTICITÉ CÉRÉBRALE

- A la naissance, le cerveau d'un bébé est constitué à 10%, les 90% restants se construisent plus tard. Or on trouve que 6000 gènes, Cela signifie que le devenir des neurones ne dépendent pas directement du programme génétique, les stimulations de l'environnement à la fois intérieur (hormones, nutrition, maladies..) et extérieur (interactions familiales, sociales et culturelles) qui permettra d'assurer les grandes fonctions sensorielles, motrices et cognitives.
- Expériences sur les musiciens/chauffeurs de taxi/apprentis de jonglage/apprenant en chimie, physique, biologie.
- Les expériences vécues modifient le fonctionnement cérébral.

NEUROPSYCHOLOGIE ET LE SEXE

- les tests de psychologie expérimentale ont démontré, dans les capacités verbales les femmes sont meilleures pour la fluence verbale mais les hommes sont meilleurs dans les tests d'analogie entre les mots.

Quant aux aptitudes spatiales, plus développées chez les hommes, l'éducation y est probablement pour beaucoup. Très tôt, les petits garçons sont initiés à la pratique des jeux collectifs de plein air, qui sont particulièrement propices pour apprendre à se repérer dans l'espace et à s'y déplacer. Ce type d'apprentissage précoce est susceptible d'influer sur le développement du cerveau en facilitant la formation de circuits de neurones spécialisés dans l'orientation spatiale. Cette capacité serait moins sollicitée chez les petites filles qui restent davantage à la maison, situation plus propice à utiliser le langage pour communiquer.

⇒ L'ensemble de ces arguments plaide en faveur d'un rôle majeur des facteurs socioculturels dans les différences d'aptitudes cognitives entre les sexes

CERVEAU ET HORMONES SEXUELLES

⇒ Les idées reçues sur l'influence des hormones sur nos états d'âme (agressivité, nervosité et compétitivité chez l'homme et sociabilité et émotivité chez la femme) n'ont pas trouvé de confirmation dans les recherches.

⇒ Les hormones joueraient un rôle unique qui est dans la fonction biologique à la reproduction (pease 2002).

⇒ Elles peuvent influencer le comportement dans 2 situations : grossesse et ménopause.

⇒ Les comportements stéréotypés dues à la socialisation.

CERVEAU, SCIENCE ET IDÉOLOGIE

⇒ En janvier 2005, le président de l'université américaine de Harvard, Laurence Summers a déclaré devant le conseil de l'Université que le faible nombre de femmes dans les disciplines scientifiques s'expliquait davantage par leur incapacité innée à réussir dans ces domaines que par le jeu de discriminations.

Le propos à fait scandale dans les milieux universitaires.

⇒ Une conséquence positive de cette affaire est que les trois Académies de Médecine, des Sciences et des Technologies ont été mobilisées pour faire le point sur la question.

⇒ Leur rapport, publié en septembre 2006 (The National Academies Press), stipule clairement que «les études sur la structure et le fonctionnement du cerveau, l'influence des hormones et l'évolution de l'espèce humaine, ne montrent pas de différences significatives entre les sexes dans les aptitudes cognitives qui pourraient expliquer la sous représentation des femmes dans les professions scientifiques (...) Cette situation est le résultat de facteurs individuels, sociaux et culturels».

CONSTRUCTION DES INÉGALITÉS DE GENRE

⇒ La famille

⇒ L'école

⇒ Les industries culturelles et médiatiques

⇒ Le groupe de pairs

LA FAMILLE

⇒ De nombreuses études ont montré que des individus ou des parents n'utilisent pas le même vocabulaire pour décrire des bébés identiques ou semblables : les garçons seront décrits comme «grand», «éveillé» ou «costaud», là où les filles seront décrites comme «mignonne», «gentille» ou «belle».. Cette différence de représentation chez les parents vont les conduire, dès la petite enfance, à adopter des comportements et des attentes différents en fonction du genre de leur enfant. Ainsi, les mères attachent une plus grande importance à la propreté et la pudeur des filles. De même, elles sont plus exigeantes avec les filles, qui sont rapidement considérées comme responsables et partenaires de la vie familiale.

LA DIFFÉRENCE EN COMPÉTENCE DANS LES SCIENCES ENTRE

➤ Il apparaît ainsi clairement que les parents inculquent (consciemment ou inconsciemment) des normes et des valeurs différentes aux filles et aux garçons. Ce phénomène est amplifié par le choix de vêtements différents pour les filles et les garçons : le rose contre le bleu, les robes contre les pantalons.

➤ Processus d'identification au parent du même sexe reproduisant l'ancienne opposition dedans/dehors très structurante des inégalités hommes-femmes.

L'ÉCOLE

➤ L'un des rôles les plus importants de l'école dans la reproduction des inégalités de genre est de leur donner une justification légitime avec l'idée que la différence de proportion de filles et de garçons suivant les filières s'explique par des prédispositions «naturelles» (féminines ou masculines) ou par des goûts qui sont vus comme tout aussi «naturels». Par exemple, les filles ont une plus grande affinités avec les études littéraires car celles-ci supposent un bon rapport à l'écrit et une sensibilité qui permet d'être «touché» par un texte littéraire. Or ces prédispositions n'ont rien de naturelles mais sont transmises de manière inégale aux filles et aux garçons : par identification avec la mère (qui est en charge de l'écrit dans la famille) et par le cloisonnement des filles à l'espace intérieur et l'injonction à se tourner vers leur intériorité, les filles développent plus ces prédispositions. A l'inverse, les garçons sont meilleurs en géométrie et plus généralement dans tout ce qui a rapport à la représentation dans l'espace, car ils ont été incités à être dehors lors de leur socialisation familiale. En faisant comme si les garçons et les filles n'avaient pas vécu des socialisations différenciées avant leur entrée à l'école, celle-ci contribue à légitimer les inégalités de genre.

➤ De plus, l'école renforce ces différences en traitant de manière différentes les garçons et les filles. D'une part, la différence des sexes est en permanence réactivée, que ce soit par l'usage des couleurs (rose et bleu), par le choix des déguisements pour les spectacles, ou en réactivant les jugements sur les filles «douces» et les garçons «actifs». D'autre part, on peut remarquer un traitement différencié des élèves selon leur sexe. Les échanges sont plus nombreux avec les garçons, qui sont aussi plus individualisés, alors que les filles sont vues comme un ensemble plus homogène. Dans la même logique, les professeurs récompensent les performances des garçons alors qu'ils valorisent la conformité des filles. Mais c'est peut-être dans l'orientation que l'on retrouve le plus le poids des préjugés sexistes.

LES INDUSTRIES CULTURELLES ET MÉDIATIQUES

➤ Dans les années 1970, Erving Goffman montrait que les publicités publiées dans la presse écrite diffusaient une représentation sexiste des femmes : elles apparaissent en position d'infériorité (genou fléchi, tête penchée, rêveuse) alors que les hommes sont debout, forts. Plus récemment, Jean-Baptiste Perret a montré que 75% des publicités continuent à diffuser une représentation conventionnelle des rôles de genre : les personnages de parent sont essentiellement des mères, les femmes sont rarement associées à des professions de cadre et lorsqu'elles le sont, elles sont cantonnées à l'univers du travail, alors que les hommes conservent leur identité professionnelle dans différents espaces sociaux (travail, famille, loisirs,...)

- ⇒ Aurélia Mardon a montré le rôle joué par certaines stars de la pop (comme Britney Spears) dans la sexualisation du corps des préadolescentes. Le souhait de porter, très jeune, des vêtements qui sexualisent le corps.
- ⇒ Série télé ou les modèles stéréotypés du féminin et du masculin auxquels ils peuvent facilement s'identifier.

LE GROUPE DE PAIRS

- ⇒ Très tôt, au plus tard vers 4-5 ans, les enfants ont intégré les différences de sexe et identifié les comportements et les objets (essentiellement les jouets à cet âge) associés à chacun des deux sexes. Dès lors, «à chaque fois que les enfants peuvent choisir parmi des compagnons de jeux qui ont à peu près leur âge, ils forment des groupes non mixtes».

Les effets des groupes non-mixtes sont complexes. S'ils peuvent parfois atténuer les tensions de genre, et ainsi les rappels à la norme, c'est loin d'être toujours le cas. Dans son enquête Aurélia Mardon montre que le désir de porter un string chez les préadolescentes (10-14 ans) relève autant d'un désir d'imitation des pop stars que d'un souhait d'intégration dans la communauté de pairs.

- ⇒ Le sport, en particulier pour les garçons, constitue un espace non-mixte où les normes de genre sont très présentes. En effet, le sport est un vecteur central de la socialisation virile. Les garçons doivent prouver leur virilité dans le cadre de compétitions dont l'enjeu principal, avant même le résultat, est d'être reconnu en tant que «mec».

CONCLUSION

L'humain est d'abord le produit d'une histoire culturelle et sociale.

Même si gènes et hormones participent au développement du cerveau, les circuits neuronaux sont essentiellement construits au gré de notre histoire personnelle. Si d'ailleurs les contraintes biologiques jouaient un rôle majeur dans les comportements des hommes et des femmes, on devrait s'attendre à observer des traits invariants communs à toutes les civilisations. Ce n'est manifestement pas le cas. Qu'on se place à l'échelle individuelle ou de la société, il n'apparaît pas de loi universelle qui guide nos conduites. La règle générale est celle de la diversité culturelle, rendue possible par les formidables propriétés de plasticité du cerveau humain■

FEMMES ALGÉRIENNES EN RECHERCHE SCIENTIFIQUE



Mme HAMMACHE Elkaina
Chercheure CREAD

Marie Curie fut l'une des plus grands scientifiques du XX^{ème} siècle. Avec la découverte du radium, cette scientifique franco-polonaise a ouvert la voie à la physique nucléaire et au traitement du cancer. En 1903, elle obtint avec deux autres personnes le prix NOBEL de physique et fut la première femme en Europe à obtenir un doctorat dans cette même discipline. Huit ans plus tard, elle reçut le prix NOBEL de chimie. Plusieurs autres distinctions lui furent également attribuées, notamment aux États-Unis. Un siècle plus tard, la réussite de Marie CURIE semble vraiment exceptionnelle, notamment en matière d'égalité des sexes.

Les femmes ne sont pas absentes des activités scientifiques. Elles sont par exemple bien représentées dans l'enseignement supérieur et beaucoup moins dans la recherche et les femmes exerçant une profession scientifique sont plus rares, entre 25 et 35 % du personnel de recherche.

La difficulté de concilier carrière et éducation des enfants, et notamment la mobilité exigée des chercheurs en début de carrière, est l'une des raisons avancées pour expliquer la faible proportion de femmes aux postes scientifiques de haut niveau. Les données disponibles confirment que les femmes scientifiques et ingénieurs réussissent moins bien leur carrière universitaire que leurs homologues masculins. Aux États-Unis, à peine plus d'un tiers des enseignants d'université sont des femmes. Ce chiffre est beaucoup plus faible dans les pays de l'Union européenne, ainsi qu'en Australie et en Corée (14,5 %).

Les femmes représentent également moins de 20% du personnel universitaire supérieur dans la majorité des pays de l'Union européenne. En conséquence, rares sont les modèles de femmes parmi les chercheurs et enseignants de haut niveau susceptibles d'inciter d'autres femmes à suivre leur exemple.

En Algérie et selon Yamina BETTAHAR (voir bibliographie), durant la décennie 1970-1980, le discours dominant sur l'enseignement supérieur a un fondement économique et technique. Au début des années 1970, le système d'enseignement supérieur algérien entre dans un vaste processus de réformes fondamentales appelé à l'intégrer dans le mouvement d'ensemble de la société et de l'économie. Selon le texte portant réforme de l'enseignement supérieur (1971), l'Université doit être le reflet des mutations technologiques du secteur productif.

Lieu de production et de reproduction des connaissances scientifiques et technologiques, l'institution universitaire doit contribuer à la formation du personnel qualifié dont a besoin le pays pour jeter les bases du décollage économique. «L'option scientifique et technique» fait l'objet d'une série de textes législatifs et réglementaires qui en organisent et définissent les contours dès 1971. Le pouvoir politique soutient les actions de restructuration de l'Université et du système éducatif dans son ensemble.

Dans l'Algérie indépendante, les relations du pouvoir et de la science ont une histoire récente. La politique de la science est un paradigme qui date seulement des années 1970.

Si l'intervention de l'État en matière de recherche scientifique prend une forme dirigiste et organisée seulement à partir des années 1970, les enjeux autour de son contrôle ont été posés dès 1962. Dès ce moment, l'État prend conscience du rôle de la science et de la technologie dans la réponse aux besoins que pourraient faire naître les programmes de développement économique et social. Dans le projet modernisateur mis en œuvre par l'État dans les années 1970, la science et la technologie jouent un rôle important dans la politique d'industrialisation et la construction de groupes professionnels. Des moyens sont alors mobilisés par les politiques pour la création de pôles scientifiques et technologiques, le développement de la recherche universitaire fondamentale et/ou appliquée, la création d'organismes de recherche, la formation de scientifiques, l'octroi d'aides à la recherche et à l'innovation technologique. Pour ce faire, un appareil scientifique est mis en place.

Dans les années 1962-1971, la création du Conseil de la recherche scientifique est un compromis dans les rapports franco-algériens. Au plan général, si les rapports entre l'Algérie et la France ont toujours été complexes, passionnels et passionnés, il convient tout de même de souligner une

volonté indéniable de maintenir les liens et d'entreprendre des actions communes. Cette volonté se traduit par la définition d'un nouveau rapport bilatéral, voire d'un nouveau modèle pour les relations post-coloniales⁷ à travers la mise en œuvre d'une politique de coopération qui se voulait exemplaire. En 1962, la fin de la période coloniale ne modifie pas immédiatement les caractéristiques de la présence française en Algérie.

À l'Université, «l'œuvre de la France» d'avant 1962 n'avait concerné qu'une faible partie de la population de l'Algérie, pour l'essentiel des enfants d'européens nés ou installés sur place. Après le départ des Européens, le nombre d'enseignants et d'étudiants est dérisoire. La priorité est alors accordée à la formation car l'ouverture de l'Université aux étudiants algériens date seulement des années 1960. Les centres de recherches hérités de l'ancienne puissance coloniale continuent de fonctionner dans le cadre d'un organisme provisoire de coopération scientifique dont la co-gestion est assurée par les États algérien et français, l'OCS.

Durant cette période, la coopération franco-algérienne, plutôt déséquilibrée et tendue, porte essentiellement sur la formation de compétences scientifiques et techniques nécessaires à la reprise et au développement de l'Université et la poursuite de projets de recherche initiés avant l'indépendance.

En réalité, malgré un discours-programme particulièrement ambitieux, l'activité scientifique est le fait de quelques initiatives personnelles, d'enseignants-chercheurs pour la plupart européens restés en Algérie après l'accession du pays à son indépendance, domiciliés au sein de quelques instituts (l'Institut d'études nucléaires, l'Institut océanographique, le Centre anti-cancéreux, le centre Pierre et Marie Curie et le Centre de recherche anthropologique et de préhistoire). Mais les urgences sont ailleurs. La recherche scientifique fait figure ici de portion congrue.

ÉVÉNEMENT

Au début des années 1970, les pouvoirs publics prennent conscience du rôle de la science et de la technologie dans le processus de développement. La recherche scientifique commence alors à être un véritable sujet de préoccupation pour les décideurs algériens. La recherche scientifique est délibérément intégrée dans les décisions gouvernementales dans ses divers domaines d'intervention. Au niveau institutionnel, la première décision ayant une portée hautement symbolique se traduit par la dissolution, en 1968, de l'OCS. Dans le même temps, on assiste à la formulation d'une nouvelle politique de la recherche scientifique. En 1973, le remplacement de «l'Organisme algéro-français de coopération scientifique» (OCS) par un Conseil provisoire de la recherche scientifique algérien (CPRS) marquait symboliquement la «nationalisation» de la recherche scientifique et technique. La même année, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, une fois les bases de la réforme de l'enseignement supérieur jetées, s'attachait à l'organisation de son indispensable corollaire : la recherche scientifique. Le débat inauguré en liaison avec les secteurs économiques aboutit à la création, en juillet 1973, de l'Organisme national de la recherche scientifique (ONRS) et du Conseil national de la recherche (CNR). En 1973, l'université algérienne comptait essentiellement trois universités, Alger, Oran et la toute jeune université de Constantine (créée en 1969). Celle d'Alger, de loin la plus importante, comptait 16 000 étudiants. La recherche n'était donc le fait que de quelques centaines d'enseignants souvent en cours de thèses. Dans ce contexte, les missions de l'ONRS ont été principalement orientées dans deux directions : l'impulsion de la recherche dans les universités, et la liaison et la coordination de cette recherche avec le secteur socio-économique.

Très vite, l'ONRS s'attache à développer la recherche universitaire en la distribuant selon deux grands volets : les instituts univer-

sitaires, parties intégrantes des universités et les centres de recherche, placés directement sous son contrôle.

L'ONRS a eu pour principal souci la formation du personnel chercheur. De 1974 jusqu'à sa dissolution en 1983, cet organisme a soutenu 109 projets de recherche dans les universités et 62 programmes, de même, 1 340 publications furent réalisées, en quantité équivalente dans les revues nationales et internationales, témoignant du démarrage effectif de la recherche nationale.

La dissolution de l'ONRS marqua un tournant dans le développement du processus de changements institutionnels de la recherche scientifique. Ses attributions et activités furent transférées. Il est inauguré le 7 juillet 1984, avec la création du Commissariat à la recherche scientifique et technique (CRST), rattaché au Premier ministre. Très vite, cette nouvelle structure met en place un Comité intersectoriel de coordination et de planification qui apparut comme l'organe privilégié d'une approche intégrée de la recherche, mettant à contribution tous les opérateurs concernés par un même domaine. Le CRST apparut historiquement comme la première instance à avoir pu dégager un certain nombre de programmes nationaux prioritaires en ajustant l'offre et la demande de recherche. Des groupes de concertation furent mis en place avec comme objectif d'assurer la convergence des programmes au niveau national. C'est ainsi que différents programmes furent élaborés dans les domaines suivants: mines, phosphates, métallurgie, fonderie, soudure, microélectronique, agronomie, technologie, agro-alimentaire, zones arides et steppiques, hydrocarbures, industries chimiques, produits pharmaceutiques, pollution, sciences de l'éducation.

La restructuration de la recherche universitaire s'effectua en liaison avec le CRST et prit un essor nouveau à la faveur du travail entrepris par les groupes de concertation, des retours de formation de l'étranger et de la politique intense des laboratoires de recherche qui fut menée durant le Plan quinquennal 1980-1984.

Malheureusement, l'absence de mise en place d'instruments financiers de régulation ne permet pas le parachèvement d'un processus institutionnel prometteur et durable.

En 1986, de nouveaux changements institutionnels sont opérés et se traduisent par la dissolution du CRST et la création du Haut Commissariat à la recherche (HCR), placé auprès de la présidence de la République. Deux missions principales lui sont confiées : une mission verticale (développement des énergies nouvelles avec la possibilité de créer des centres de recherche dans d'autres domaines; une mission horizontale (mise en œuvre d'une politique d'animation et de coordination de la recherche scientifique nationale). Cependant, les attributions qui lui furent confiées (gestion du secteur de la recherche dite sensible d'une part et coordination d'autre part) furent trop ambitieuses et trop hétérogènes. Aussi, malgré quelques succès, le HCR ne pouvait mener de front l'ensemble du programme d'actions qui lui incombait. On a pu constater un fléchissement du rythme des coordinations intersectorielles. Le HCR souffrit en outre du même handicap que le CRST, en l'occurrence, l'absence d'une enveloppe recherche qui lui aurait probablement permis de mieux réguler et contrôler l'exécution des programmes de recherche à l'échelle nationale.

Cependant, compte tenu de sa vocation ou de son caractère exclusivement universitaire, l'ONRS n'a pas réussi à générer une dynamique de liaison avec les secteurs utilisateurs de la recherche pour différentes raisons développées ailleurs. Néanmoins, l'ONRS eut le mérite de lancer la recherche universitaire et contribua notablement à la formation à la recherche (plus de 200 thèses furent soutenues dans le cadre des projets financés) et à la mise sur pied d'un nombre important de laboratoires de recherche universitaires. À l'Université, l'organisation et la gestion de la recherche universitaire, de type administratif et bureaucratique, ne s'améliorèrent guère, ce qui eut pour effet de freiner l'exécution

des programmes de recherche. En l'absence d'une organisation pédagogique normalisée, la mise en place de départements pédagogiques et de recherche au sein des Instituts universitaires tarda à se mettre en place et ne sembla plus constituer une solution.

Un effort financier important est consenti par l'État-providence pour la mise en œuvre de la réforme de 1971, le développement du réseau universitaire et la formation de compétences scientifiques et techniques. Le montant des ressources allouées connaît une évolution stable.

De nouvelles universités voient le jour. Elles ont une vocation scientifique et technique clairement affichée. La plus importante d'entre elles, l'université de Bab-Ezzouar. Très rapidement, elle deviendra le premier pôle scientifique et technologique du pays avec plus de 20 000 étudiants et plusieurs centaines d'enseignants-chercheurs répartis dans toutes les disciplines des sciences dures : mathématiques, physique, chimie, biologie, sciences de la Terre, etc. De grands instituts sont également créés à travers le pays dans les sciences et les techniques.

Cet intérêt particulier pour l'Université se traduit par la démocratisation et la massification de l'accès au savoir universitaire. L'élargissement du recrutement social favorise l'arrivée d'étudiants issus de toutes les couches sociales, y compris des milieux les plus défavorisés.

À titre d'exemple, le nombre d'étudiants inscrits à l'université algérienne augmente de façon très nette, entre 1971 et 1980 passant de 23.413 à 66.064. Les filles sont les principales bénéficiaires de cette démocratisation de l'accès aux études supérieures. Les effectifs étudiants féminins augmentent aussi considérablement passant de 5 334 en 1971 à 18 092 en 1980 et à 45 000 en 1986. À compter des années 1990, une nouvelle ère surgit, l'État crée le ministère délégué à la recherche, technologie et environnement; en 1993, il met en place le secrétariat d'État à la recherche.

FEMMES ALGÉRIENNES EN RECHERCHE SCIENTIFIQUE

En 1963, la Société voit se constituer les premiers scientifiques algériens, la première génération de chercheurs algériens en sciences naturelles apparaît et Mme F.Khammar est l'une des premières femmes formées après 1962.

Selon le ministère délégué à la recherche, les dernières statistiques de 2013 (arrêté au 31/12/2012) ont montré que 470 femmes activaient dans le domaine de la recherche scientifique, soit 40.76% de l'ensemble des chercheurs.

Le CDER Centre de développement des énergies renouvelables comptait 89 femmes sur 294 chercheurs soit 30.27% de la totalité des chercheurs du centre, et que le CDTA Centre de développement des technologies modernes comptait, quant à lui, 56 femmes chercheuses, soit 32.80%.

Selon ces statistiques, les femmes chercheuses algériennes optent également pour le secteur de l'informatique. En effet, sur les 104 chercheurs, le Centre de recherche sur l'information scientifique et technique compte 57 femmes chercheuses. 62 femmes chercheuses activent également au CRAPC Centre de recherche scientifique et technique en analyses physico-chimiques, soit 62,62%. Elles sont 33 au CRTSE, soit 45.83%.

Elles optent également pour les sciences économiques et sociales, elles sont 19 au CREAD, soit 40.42% et 28 au CRASC, soit 50.90%, et 20 au CRSDTLA, soit 68.96, d'où une grande présence de chercheuses dans les sciences sociales.

Elles sont également 43 au CRSTRA, soit 76.78% et 28 au CSC, soit 26.16%, et 29 au CRBT, soit 50%. Ce chiffre reste modeste mais les études et travaux de recherche réalisés par des femmes chercheuses sont de «qualité» et sont classés parmi les «plus hauts niveaux scientifiques à l'échelle mondiale».

Le Dr Halima BENBOUZA, directrice du Centre algérien de recherche en biotechnologie (CRBt) figure parmi les meilleures femmes scientifiques arabes honorées en

2014 par le Département d'État américain dans le cadre du programme Femmes et Science «Hall of Fame initiative».

Naima BELHANÈCHE, professeur du département de génie de l'environnement de l'Ecole nationale polytechnique d'Alger, première femme dans le monde arabe et deuxième chercheuse algérienne a été choisie par le «Who's who in the world» en juillet 2012.

Ces femmes chercheuses s'organisent en association; L'Association Femmes et Sciences-Algérie est une association féminine à caractère scientifique visant la promotion des contributions féminines algériennes dans les domaines scientifiques et techniques, est créée en 2013 et a pour objectifs : La participation à la valorisation des travaux et recherches féminins dans les domaines scientifiques et techniques; Le renforcement de la position des femmes exerçant des professions scientifiques et techniques dans les secteurs public et privé; La promotion de l'image des sciences et techniques chez les femmes, l'image des femmes en sciences et techniques et l'encouragement des compétences féminines dans la recherche scientifique■

BIBLIOGRAPHIE

- Yamina BETTAHAR , «La Société d'histoire naturelle d'Afrique du Nord. Algérienisation d'une société savante coloniale, in : F. SIINO, «Sciences, savoirs modernes et pouvoirs dans le monde musulman contemporain», Revue des Mondes musulman et de la Méditerranée, (REMMM), n° 101-102, 2003, pp. 157-173.
- Lamara GOUTAL, «La recherche universitaire en Algérie : des équipes de recherches aux laboratoires période 1962-2003 : particularités d'un cheminement» , Cahiers du CREAD n°77, 2006, pages 129-143.
- Women in Science, Engineering and Technology: Strategies for a Global Workforce", réunion de l'OCDE organisée en septembre 2006.

PLACE DES FEMMES DANS LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE EN ALGÉRIE

ATELIER NATIONAL, ORGANISÉ PAR LE CIDDEF, Alger, le 15 mai 2014



Faiza Ouibrahim
Chef de projet, CIDDEF

COMPTE RENDU SYNTHÉTIQUE

Dans le cadre du projet SHEMERA, un atelier national de restitution des résultats du groupe de travail WP6, a été organisé par le CIDDEF à Alger le 15 mai 2014 et a duré une journée.

Les participants étaient au nombre de 32, l'assistance était composée de représentants de haut niveau institutionnel, universitaire et de recherche scientifique, de l'institution chargée de la solidarité nationale, de la famille et de la condition de la femme, d'experts en sciences de l'éducation, de parlementaires, médias.

La première partie de la matinée a porté sur la présentation du projet SHEMERA, La présentation des résultats des ateliers WP3, WP4 et WP5.

La seconde partie a été consacrée aux interventions des représentants institutionnels :

Directeur d'études à la direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique relevant du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, qui portait sur la place des femmes dans la recherche scientifique : un bilan chiffré sur le nombre de femmes présentes dans le domaine de la recherche scientifique et le secteur de l'enseignement supérieur a été exposé ainsi qu'un aperçu des statistiques concernant les femmes qui occupent des postes de responsabilité, des publications internationales et brevets par sexe.

La sous directrice de l'insertion sociale et économique des femmes au ministère de la solidarité nationale, de la famille et de la condition de la femme a quant à elle présenté les travaux ainsi que les programmes réalisés par son ministère sur la question de l'emploi des femmes et des droits des femmes.

La troisième partie s'est ouverte aux communications de chercheurs : deux présentations ont été faites :

La première portait sur L'implication des femmes dans la recherche scientifique et technologique exemple de quelques centres. Pour réaliser cette communication, la chercheuse du CRASC Oran (Mme RAHOU) a étudié quelques centres de recherche pour déterminer la part des femmes et les postes qu'elles y occupent. La conclusion de la chercheuse est la difficulté à obtenir des données fiables sur la présence des femmes dans le secteur de la recherche scientifique.

La deuxième communication portait sur La différence en compétence dans les sciences entre H/ F est-elle biologique/sociologique. Par cet exposé, la chercheuse du CREAD (Mme HAM-MACHE) a essayé de démontrer que la femme est peu présente dans le domaine de la recherche scientifique du fait de l'éducation et du rôle que lui donne la société et non pas du fait de son incapacité cérébrale.

POINTS FORTS DE LA JOURNÉE

- La présence de cadres centraux de ministères, de représentants des institutions de recherche scientifique et technologique, de chercheurs, d'universitaires et d'experts. La représentation de la chaire récemment créée, dédiée aux «femmes en sciences et technologie» Dirigée et représentée par une enseignante-chercheuse de rang magistral.
- La qualité des participants par les structures qu'ils représentent et leur qualification.
- La participation d'un nombre important de femmes chercheuses et enseignantes chercheuses.
- L'intérêt porté au sujet développé.
- La participation active et conviviale.
- La sensibilité à organiser la disponibilité et la régularité des données statistiques.
- La visualisation réaliste de la place des femmes dans le domaine des sciences, à travers les données statistiques.
- La prise de conscience de l'ampleur du problème, de sa complexité ainsi que de la multitude des chantiers à entreprendre.

POINTS FAIBLES/FREINS RELEVÉS LORS DES DÉBATS

- Dissolution du ministère des statistiques et de la prospective réduisant les capacités de collecte et d'intégration des données statistiques sectorielles.
- Publication insuffisante, irrégulière et non mise à jour des données statistiques sur les sites des établissements de recherche.
- Nombre important des femmes dans les secteurs, dont le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, non concordant avec le nombre réduit de femmes aux postes de décisions.
- Refus des postes de décision par des femmes.
- Place des «mentalités» dans l'évolution de la question de «genre et sciences».

PROPOSITIONS/RECOMMANDATIONS :

En matière de données statistiques :

- Élaborer un canevas permettant d'homogénéiser les données statistiques.
- Rendre disponible les recueils de données de façon périodique.
- Actualiser les données et organiser des banques de données et définir des stratégies.

- Capitaliser les données du séminaire, les hiérarchiser.

Concernant la promotion de la thématique «genre et sciences» dans le secteur de la recherche :

- Créer un observatoire des «femmes en sciences» (action transversale).
- Promouvoir le thème «sciences et genre» par la création d'un nombre plus important de chaires.
- Créer des chaires dédiées au genre (au sens générique).
- Initier un Programme national de recherche (PNR) en genre.
- Élargir la recherche sur les questions «genre et sciences» aux chercheurs relevant des filières scientifiques et technologiques (Concentrés au niveau des sciences sociales).
- S'impliquer davantage sur le terrain.
- Disséminer et vulgariser le concept genre.
- Sensibiliser les jeunes générations.

Concernant le travail en réseau et le travail transversal :

- Établir et construire un lien entre les disciplines des sciences sociales/humaines et les disciplines des sciences et technologie sur la question «genre et sciences».
- Créer un réseau de chercheurs, consacré à la question «genre et sciences».
- Initier le réseau en le créant à partir des participants à l'atelier, pour le lancer.
- Le faire animer par le CIDDEF en qualité de prestataire pour l'impulser jusqu'à son appropriation par les chercheurs.
- Le représentant de la direction générale de la recherche propose d'ériger le CIDDEF en centre de recherche scientifique et technique et propose de l'appuyer par un financement.
- Réaliser un forum d'échanges.

Concernant le changement de comportements

- Opérer des ruptures pour faire reculer le poids des «mentalités».
- Impliquer les médias et la famille.
- Améliorer l'image des femmes et des filles dans les manuels scolaires.

Autres :

- Créer un ministère de la statistique.
- Impliquer le parlement.
- Impliquer le CNES■